

ASSOCIATION
ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE
ET LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Conseil d'Association

Bruxelles, le 11 mai 2017
(OR. fr)

UE-TU 2601/17

PROCÈS-VERBAL

Objet: Douzieme session du Conseil d'Association UE-Tunisie
18 avril 2016
Luxembourg

SOMMAIRE

1.	Point 1: Adoption de l'ordre du jour provisoire (doc. 2602/16) et échange de notes écrites.....	3
2.	Point 2: Adoption du compte rendu de la onzième session du Conseil d'Association	3
3.	Point 3. Partenariat Privilégié: renforcement et perspectives des relations UE-Tunisie dans le cadre de la politique européenne de voisinage révisée.....	7
4.	Point 4. Enjeux socio-économiques et sécuritaires en Tunisie.....	9
5.	Point 5. Mesures de soutien et d'accompagnement de l'UE	15
6.	Point 6: Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun	17
	ANNEXE I.....	18
	ANNEXE II.....	19
	ANNEXE III	21
	ANNEXE IV	22
	ANNEXE V	36
	ANNEXE VI.....	43
	ANNEXE VII.....	52

Le Conseil d'Association UE-Tunisie a tenu sa douzième session le lundi, 18 avril 2016 au Luxembourg. Cette session a été présidée par Mme Federica MOGHERINI, la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. La délégation tunisienne a été présidée par le Ministre des affaires étrangères de Tunisie, M. Khemaies JHINAOUI.

La Commission a été représentée par M. Johannes HAHN, Commissaire en charge de la Politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement. La liste complète des délégués des deux parties est présentée aux annexes II et III. Trois États membres étaient représentés à haut niveau: l'Espagne par le Ministre des Affaires étrangères, M. Manuel GARCIA-MARGALLO, la France par le Ministre des Affaires étrangères, M. Jean-Marc AYRAULT et le Portugal par le Ministre des Affaires étrangères, M. Augusto SANTOS SILVA.

1. POINT 1: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (DOC. 2602/16) ET ECHANGE DE NOTES ECRITES

Le projet d'ordre du jour figurant dans le document 2602/16 a été adopté.

La délégation de l'Union européenne et la délégation de la Tunisie ont échangé des notes écrites sur leur situation politique et socio-économique en Europe et en Tunisie. Ces notes sont présentées aux annexes IV et V.

2. POINT 2: ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA ONZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION

Le Conseil d'Association a également adopté le procès-verbal de la onzième session du Conseil d'Association UE-Tunisie figurant dans le document UE-TU 2601/16.

Paroles d'ouverture

Mme MOGHERINI a souhaité la bienvenue au Ministre tunisien M. JHINAOUÏ et à tous les participants et s'est déclarée ravie d'accueillir au Luxembourg la douzième session du Conseil d'Association UE–Tunisie. Elle a rappelé que cette réunion était très importante non seulement car les relations entre l'Union européenne et la Tunisie étaient particulièrement intenses, mais aussi puisque cette année marquait les 40 ans de coopération entre les deux parties. Elle a remémoré que l'année 2015 a été marquée, entre autres, par des nombreuses visites des deux côtés et des progrès dans plusieurs domaines des relations UE-Tunisie, en matière de coopération sécuritaire, commerciale avec le lancement des négociations de l'Accord des Libres Échanges Complet et Approfondi (ALECA), par rapport à la coopération financière, mais aussi par une situation extrêmement difficile pour la Tunisie, avec des défis interconnectés nécessitant à la fois d'identifier des mesures de court terme et de planifier le développement d'un modèle politique, social et économique le plus global possible sur le long terme, toujours dans le respect du choix démocratique fait par la Tunisie. Mme MOGHERINI a d'abord souligné la volonté de l'UE de continuer à soutenir la transition tunisienne, dans le respect des liens forts existants entre les deux parties mais aussi l'intérêt partagé au succès d'une transition tunisienne capable de porter des changements concrets pour les tunisiens. Elle a aussi évoqué la situation de la jeunesse en Tunisie, soulignant le besoin de travailler ensemble pour donner une réponse aux ambitions présentes et futures des jeunes.

Le Commissaire HAHN a remercié le Ministre tunisien de la qualité et de la franchise des discussions lors de sa dernière visite à Tunis. Il a signalé que 2016 était une année spéciale car coïncidait avec la célébration des 40 ans de coopération entre l'UE et la Tunisie, une relation qui avait évolué depuis la signature du premier accord de coopération et la conclusion d'un accord d'Association jusqu'au partenariat privilégié signé en 2012. Il s'est affirmé prêt à continuer à travailler sur cette base solide, profitant des objectifs établis dans la révision de la Politique Européenne de Voisinage (PEV).

M. JHINAOUÏ, a salué les présents et a suivi sur le point introduit par le Commissaire affirmant que les liens de coopération dans le cadre de la nouvelle PEV devraient être renforcés et consolidés davantage car, aux yeux de la Tunisie, une révision des relations devrait illustrer le passage à un pallier supérieur du partenariat, déjà fondé sur les valeurs communes de la démocratie et des droits de l'homme, valeurs vers lesquels la Tunisie avait fait un choix irréversible, pour s'arrimer au concert des nations démocratiques et se rapprocher de l'UE. Toutefois, il a rappelé que la jeune démocratie tunisienne faisait face à de multiples défis économiques et sécuritaires majeurs, liés au processus de transition démocratique et à l'émergence de nouvelles menaces liées au terrorisme. Sous ces circonstances exceptionnelles, son pays avait fait preuve de grande détermination, mais la Tunisie ne pouvait pas régler ces défis toute seule. Conforté par quarante ans de coopération très fructueuse avec l'UE qui ont aidé la Tunisie à se développer, il a souhaité faire appel à un saut qualitatif dans le partenariat, qui prendrait en considération l'importance du succès de l'expérience tunisienne et son impact sur la stabilité et la sécurité de la région. M. JHINAOUÏ a aussi réitéré, en présence des ministres de l'UE, ses sincères condoléances, sympathie et compassion aux familles des victimes des lâches attentats survenus le 22 mars à Bruxelles.

Mme MOGHERINI a remercié les états membres présents et a donné la parole aux Ministres des affaires étrangères.

M. SANTOS SILVA, Ministre des affaires étrangères du Portugal, a souligné l'importance de cette réunion du Conseil d'Association. Pour lui, le soutien à la transition politique démocratique en Tunisie, ainsi qu'aux efforts de la Tunisie pour développer son économie et sa société était fondamental, notamment vue le caractère exceptionnel joué par la Tunisie dans le contexte de l'Afrique du nord: un exemple accompli de transition politique vers la démocratie. Il a aussi évoqué le rôle de la Tunisie pour la stabilité de la région et a demandé le soutien de l'UE aux autorités tunisiennes dans leur lutte contre le terrorisme. Concernant le développement de la Tunisie, il s'est montré prêt à envisager de nouvelles formes d'appui de l'Union européenne.

M. AYRAULT, Ministre des affaires étrangères de la France, a rappelé des échanges fructueuses lors de sa visite en Tunisie le mois précédent. Il a salué le courage du peuple tunisien et son choix vers la transition démocratique. Il a plaidé pour que l'UE continue de considérer la Tunisie comme une priorité et a insisté sur plusieurs points: le soutien aux projets de lutte contre le terrorisme, notamment pour renforcer ses capacités dans différents domaines dont la gestion des frontières, la sécurité des aéroports et les actions de formation, ainsi que dans le domaine économique, mettant l'accent sur la continuation de l'assistance aux régions les plus défavorisées. Il a souligné que la France était prête à donner son aide technique à travers des experts et confirmait son soutien à la nouvelle assistance macro-financière de cinq cent millions d'euros ainsi qu'à la création d'un mécanisme permettant de renforcer l'aide de l'UE au profit de la Tunisie de manière à traduire cette volonté dans les faits, et pour assurer un impact réel dans la vie quotidienne des tunisiens, surtout des jeunes.

M. GARCÍA-MARGALLO, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, a réaffirmé son soutien au gouvernement tunisien tant du point de vue économique, que du point de vue sécuritaire. Concernant la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, il a rappelé le travail en commun avec le gouvernement espagnol, pour la prévention de la radicalisation et de la lutte contre le cyber terrorisme. Du point de vue financier, il s'est montré favorable à la création d'un fonds fiduciaire pour aider le développement de la Tunisie. Concluant que les transformations politiques sont des processus assez longs, il a souhaité que le processus en Tunisie arrive au but désiré au bénéfice de tous les tunisiens.

3. POINT 3. PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ: RENFORCEMENT ET PERSPECTIVES DES RELATIONS UE-TUNISIE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE RÉVISÉE

Mme MOGHERINI a remercié la Tunisie pour les contributions transmises pendant la phase de préparation de la PEV révisée et a confirmé la volonté de l'UE de discuter ensemble sa mise en œuvre dans le cas spécifique de la Tunisie dans le respect des principes de différenciation et d'appropriation. Le Plan d'Action actuel reflète l'ambition partagée pour une relation approfondie dans un grand nombre de domaines: la croissance, les PME, l'investissement, l'emploi, surtout des jeunes, la sécurité, la migration et la mobilité. Dans le cas des partenaires prioritaires comme la Tunisie, l'UE propose un renforcement du dialogue politique au niveau ministériel. Cet échange au Conseil d'Association représentait alors un premier dialogue formel sur la PEV révisée pour identifier ensemble des orientations générales et lignes directrices qui pourraient guider les échanges futurs sur les modalités et le contenu que la nouvelle PEV devrait prendre dans le cas de la Tunisie. L'UE restait flexible sur les modalités du futur partenariat, mais que la définition des priorités des relations et de la coopération, restait clé pour permettre de travailler ensemble, sur cette base, à la définition d'objectifs précis et des résultats réalistes.

M. HAHN a souligné que l'UE avait l'intention de pousser au maximum le partenariat pour amener les relations à un niveau encore plus avancé. Il a reconnu l'importance du cadre constitué par le Partenariat Privilégié, le Plan d'action et les discussions sur l'ALECA. Il a réaffirmé l'importance de se concentrer sur certains domaines: la transition démocratique, le progrès socio-économique, la lutte contre le terrorisme, la migration, sans oublier la mobilité et les jeunes. Le développement durable, le changement climatique, les énergies renouvelables ont été également mentionnés, en tant que thèmes qui pourraient rassembler les jeunes tunisiens et les mettre au centre des efforts déployés. Il a aussi mis l'accent sur la mise en œuvre du programme de réforme du secteur de la sécurité et sur l'importance de la qualification et de la formation des personnes qui travaillent dans ce domaine.

M. JHINAOUI a rappelé les résultats importants obtenus par la Tunisie au cours des cinq dernières années dans tous les aspects des relations bilatérales UE-Tunisie: pour la mise en œuvre du Partenariat Privilégié et du Plan d'action 2013-2017, le lancement en octobre 2015 des négociations de l'ALECA, le Partenariat pour la Mobilité, par rapport auquel la Tunisie a réaffirmé sa disponibilité à entamer des discussions sur les accords de facilitation des visas et de réadmission; le progrès dans le cadre des préparatifs pour un Accord euro-méditerranéen sur les services aériens "Open Sky" et l'adhésion de la Tunisie en janvier 2016 à l'accord Horizon 2020, qui constituait le témoignage renouvelé de l'ambition tunisienne de rapprochement à l'UE. Enfin, il a rappelé le projet d'interconnexion électrique entre la Tunisie et l'Italie qui permettrait de diversifier les sources d'approvisionnement en électricité et de consacrer l'intégration des pays du Maghreb au sein du marché européen de l'électricité.

Concernant la révision de la PEV, la Tunisie s'attendait à ce que celle-ci donne un nouvel élan au partenariat UE-Tunisie. L'approche participative et inclusive adoptée par l'UE lors du processus de consultation a été saluée par le ministre tunisien qui a rappelé que la Tunisie avait exprimé déjà à cette occasion sa vision et avait plaidé pour le renforcement des principes de stabilité et de différenciation. A cet égard, il s'est félicité du fait que ces deux principes avaient été repris. Il a souligné que la Tunisie démocratique aspirait à une intégration plus étroite et une coopération dense et approfondie à tous les niveaux avec son partenaire privilégié en ligne avec les liens historiques, géographiques, culturels, humains, économiques et autres toujours existants entre la Tunisie et l'UE. Au sujet de l'adoption des priorités de partenariat, prévues dans la communication du 18 novembre 2015, la Tunisie a exprimé son désir de garder le Plan d'action actuel jusqu'à son expiration et engager parallèlement des négociations pour identifier un nouveau cadre qui gérerait les relations avec l'UE. Il a insisté sur le fait que le nouveau cadre devrait refléter la volonté et l'ambition tunisienne de maintenir avec l'UE une coopération aussi large, globale et approfondie que possible. Cette approche devrait être multisectorielle et multidimensionnelle et en totale adéquation avec les priorités tunisiennes, telles que définies dans le Plan de développement quinquennal 2016-2020. La Tunisie a plaidé également pour l'application renforcée du principe de différenciation qui permettrait à la fois de conforter la volonté tunisienne de se rapprocher le plus étroitement possible à l'UE et de mettre en valeur la singularité de son processus démocratique dans la région du sud de la Méditerranée.

Concernant les priorités du partenariat privilégié, Mme MOGHERINI a proposé de mettre en place des dialogues spécifiques, en vue d'identifier des objectifs plus opérationnels et des actions plus détaillées à mettre en œuvre pour la période après 2017.

4. POINT 4. ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET SÉCURITAIRES EN TUNISIE

M. JHINAOUÏ a rappelé les avancements réalisés au niveau politique surtout avec l'adoption d'une constitution progressiste, l'organisation d'élections libres et transparentes en 2014 et le choix d'un gouvernement de coalition de quatre partis jouissant d'une large majorité au parlement et d'une solide crédibilité à l'étranger. Néanmoins malgré ce succès sur le plan politique, l'évolution du processus démocratique restait tributaire d'un contexte économique assez critique. En 2015, la Tunisie avait eu un faible taux de croissance (aux alentours de 0.8%), un déficit budgétaire critique environnant le 5 % du PIB, des disparités régionales importantes persistaient, des difficultés de production dans de nombreux secteurs, notamment celui des phosphates, et une dette publique importante. Le secteur touristique, secteur clé de l'économie, avait été fortement impacté par les attaques terroristes perpétrées en Tunisie en 2015. Le taux de chômage national avait aussi augmenté, notamment parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, les femmes et les jeunes. Pour favoriser la croissance et la relance de l'économie, le gouvernement tunisien avait décidé de faire de 2016 l'année de grandes réformes, dans cinq chantiers en particulier: le renforcement du financement de l'économie, la consolidation des équilibres budgétaires, le développement des ressources humaines, la réforme des systèmes de protection sociale et le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire. Parmi les réformes majeures, figurait le nouveau code des investissements, à l'examen au parlement, visant à encourager les investissements privés grâce à un cadre réglementaire plus transparent, plus efficace et respectueux des fondements de l'État de droit. Par ailleurs, les projets de lois sur la concurrence et le partenariat public-privé, avaient été adoptés par le parlement en 2015.

Pour permettre le renforcement du cadre juridique de ce partenariat et accélérer l'exécution de l'investissement public, le gouvernement envisageait de : engager la réforme de l'administration fiscale, promulguer un code des impôts, adopter un plan de modernisation de l'administration douanière. Le nouveau Plan du développement quinquennal 2016-2020 serait transmis au parlement au mois de mai avant d'être présenté officiellement lors de la conférence internationale prévue pour l'automne 2016. Ce plan jetterait les bases pour plusieurs réformes structurelles de grande envergure pour le développement des régions défavorisées, la bonne gouvernance, le développement humain, l'inclusion sociale et l'évolution vers une plateforme économique basée sur le développement durable et l'économie verte. Concernant les difficultés socio-économiques persistantes en Tunisie, il fallait aussi faire la liaison avec l'instabilité sécuritaire due notamment à la situation en Libye. Deuxième partenaire commercial de UE en 2010, avec des échanges dépassant 2 milliard de dollars, la Libye était devenue une source d'instabilité et l'origine de la principale menace sécuritaire. Il a rappelé les attaques terroristes subies par la Tunisie en 2015, qui avaient été engendrées par des auteurs entraînés et armés en Libye, dont l'objectif était de déstabiliser la jeune démocratie tunisienne. En 2016, la menace terroriste avait pris une dimension plus alarmante, et l'attaque sans précédent à Ben Guerdane avait constitué une violation grave de l'intégrité territoriale de la Tunisie. Face à la persistance de la menace terroriste et à son amplification, le gouvernement avait mis en place une commission nationale de lutte contre le terrorisme, prévue par la loi de 2015, chargée de définir et de mettre en œuvre la politique nationale et la coopération avec les partenaires internationaux dans ce domaine. La stratégie nationale de lutte contre le terrorisme était en train d'être conçue, s'articulant autour de quatre piliers fondamentaux: la prévention, la protection, la poursuite et la riposte. À ce propos, il a salué la signature de la convention de financement relative au programme d'appui à la réforme et à la modernisation du secteur de la sécurité en Tunisie. Il a salué aussi la tenue à Tunis le 21 Septembre 2015 de la première session du dialogue politique de haut niveau UE-Tunisie sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme. Il a souligné avec appréciation la lettre adressé par la Haute représentante au Chef du gouvernement, qui témoignait de l'intérêt particulier de l'UE à soutenir la Tunisie dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme à travers des actions concrètes de coopération. M. JHINAOUI a informé que les propositions incluses dans cette lettre étaient en train d'être examinées avec toute l'attention requise et que le gouvernement avait nommé un conseiller en charge des questions sécuritaires.

Mme MOGHERINI a reconnu que la situation socio-économique en Tunisie continuait d'être difficile, car l'espoir de la reprise pendant 2015 avait été ébranlé par les attentats qui avaient frappé le tourisme et les secteurs y liés, fondamentaux pour l'économie tunisienne. Le chômage et les déséquilibres régionaux restaient très prononcés, contribuant à un climat social extrêmement tendu. Elle a rappelé la mobilisation par l'UE de tous les instruments à sa disposition et la mise en place des mesures nouvelles, comme celle concernant l'huile d'olive. Par rapport à l'ALECA, l'UE s'est félicitée du lancement des négociations en 2015 car cet accord était considéré un des instruments susceptibles d'aider à relancer l'économie tunisienne, de la développer et d'attirer des investissements.

Elle a souligné l'importance de l'intégration progressive de l'économie tunisienne au marché intérieur de l'UE pour le développement socio-économique du pays et a salué l'initiative de la Tunisie visant à relancer les efforts d'intégration économique entre les pays du Maghreb, ce qui semblait parfaitement complémentaire avec le processus de l'ALECA. Pendant les négociations, l'UE avait l'intention de prendre pleinement en considération la situation économique spécifique de la Tunisie et d'appliquer une approche asymétrique et progressive, notamment en ce qui concernait les engagements en matière de rapprochement de la législation tunisienne avec l'acquis de l'UE et la libéralisation de l'agriculture et des services, et d'inclure un paquet de mesures d'accompagnement. Dans le même but, l'UE soutenait aussi la nécessité de mettre en place des mécanismes inclusifs afin de rassurer la société civile tunisienne en amont, proposant pour chaque étape des négociations une phase de sensibilisation qui pourrait clarifier à l'opinion publique les avantages pour la Tunisie de la conclusion de l'accord.

Au soutien du secteur agricole, l'UE avait adopté un quota additionnel pour l'entrée dans le marché européenne à droit nul de 35 000 tonnes additionnelles d'huile d'olive par an pour la période 2016-2017. Cette mesure exceptionnelle devrait bénéficier à tous les opérateurs et surtout les petits producteurs, en plus de la suppression des plafonds mensuels pour l'importation d'huile d'olive dans l'UE.

Dans le secteur de la recherche et innovation, la signature de l'accord Horizon 2020 allait permettre à la communauté scientifique, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs tunisiens actifs dans le domaine de la recherche, de participer au programme-cadre au même titre que les participants de l'UE. La définition des priorités de la coopération scientifique commune serait essentielle pour, d'une part, intégrer la communauté scientifique tunisienne à l'espace européen de la recherche et de l'innovation et, d'autre part, contribuer à renforcer le système national de recherche scientifique et d'innovation tunisien.

Les chantiers de la déconcentration et du développement régional restaient prioritaires. Dans le cadre du plan annuel de la coopération financière de l'UE pour 2016, il y avait aussi un programme dédié au développement régional intégré et à la réhabilitation des zones urbaines défavorisées qui recevrait un appui de 60 millions d'euros.

La Haute représentante s'est félicitée de l'intention tunisienne d'accélérer les négociations dans le secteur du transport aérien, en vue notamment de négocier un accord euro-méditerranéen sur les services aériens et a réitéré la disposition de l'UE à intensifier les discussions dans la perspective d'un accord sur l'évaluation, la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA), qui permettrait d'offrir un accès plus facile aux marchés respectifs dans des secteurs prioritaires choisis par la Tunisie. Mme MOGHERINI a salué les engagements ambitieux de la Tunisie par rapport à l'Accord de Paris sur le changement climatique et l'a encouragé à mettre en œuvre sa contribution et sa stratégie nationale pour le climat. L'UE encourageait aussi les autorités tunisiennes à faire plein usage du programme "Erasmus +" dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la jeunesse. L'UE était prête à intensifier le dialogue avec la Tunisie dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales pour faire face aux plus graves défis socio-économiques. De même, l'UE mettait déjà à disposition son assistance financière et expertise pour contribuer à l'adéquation des systèmes de formation avec les besoins du marché du travail, à augmenter la compétitivité des petites et moyennes entreprises, à optimiser l'usage de nouvelles technologies, mais aussi à développer des politiques de promotion de l'intégrité, de la transparence et de la lutte contre la corruption, en cohérence avec l'approche décentralisée.

Dans le secteur sécuritaire une collaboration encore plus étroite était envisagée. L'adoption de mesures répressives ne suffisait pas. Le lancement en 2015, de l'ambitieux programme d'appui à la Réforme du secteur de la sécurité allait figurer comme une étape fondamentale de l'appui européen qui attendait maintenant le lancement des activités prévues. Mme MOGHERINI s'est réjoui de l'intensification de la coopération, confirmée aussi par le premier Dialogue politique de haut niveau sur la sécurité et lutte contre le terrorisme en septembre 2015, et par la coordination multilatérale mise en place avec le G7 (dans le format G7+4). Elle a reconfirmé le soutien des institutions de l'UE, ainsi que des États membres. Elle a demandé des clarifications sur l'état d'avancement dans la préparation de la stratégie nationale pour lutter contre le terrorisme et de la mise en œuvre des engagements internationaux de la Tunisie dans ce domaine. Elle avait aussi pris note de la nomination par la Tunisie d'un conseiller chargé de la sécurité auprès du gouvernement, qui présiderait à la nouvelle commission nationale de lutte contre le terrorisme, rassemblant l'ensemble des ministères concernés et a confirmé la disponibilité de l'UE pour discuter les deux nouveaux projets en préparation: pour la mise à disposition d'experts des États membres au sein des institutions tunisiennes, et pour un appui spécifique à la garde nationale par la Force européenne de gendarmerie. L'UE souhaiterait aussi intensifier la coopération dans la lutte contre le trafic d'armes et d'explosifs, qui pourrait aboutir à un plan d'action opérationnel prenant en compte les besoins de la Tunisie, et était disponible pour organiser un deuxième dialogue de haut niveau en matière de sécurité et anti-terrorisme en 2016. En conclusion, elle a exprimé l'intérêt à travailler ensemble aussi sur les causes profondes de la radicalisation en particulier à travers du Réseau de Sensibilisation à la Radicalisation (RAN).

Le Commissaire HAHN a souligné que, depuis la révolution de 2011, l'UE avait continuellement soutenu la Tunisie dans sa transition et avait fortement augmenté son assistance financière. Plus précisément, un montant de plus de 3 milliards d'euros en dons et prêts avait été octroyé par l'Union. Un nombre important de programmes avait été financé et lancé dans le but de soutenir le développement du secteur privé permettant ainsi aux PME d'avoir accès au financement et donner un coup de pouce à la qualité de la production des entreprises tunisiennes, pour leur permettre d'exporter vers l'UE. L'assistance financière avait inclus des prêts de taille, octroyés par les institutions financières européennes à la Tunisie par le biais de la facilité de l'investissement, visant, entre autres, les infrastructures, l'éducation, l'environnement et les programmes énergétiques. Concernant l'assistance macro-financière, en février 2016 la Commission avait proposé, à la demande de la Tunisie, une deuxième opération d'assistance macro-financière (AMF) de 500 million d'euros. Le Commissaire a invité les autorités tunisiennes à conclure le nouvel accord avec le FMI, sans lequel il ne serait pas possible d'envisager toute autre coopération supplémentaire dans ce domaine. Il a rappelé également l'importance d'une ratification rapide du Protocole d'accord par le parlement tunisien pour éviter des retards importants. Il a aussi souligné la dotation "Faîtier" pour 2016, dont le montant n'était pas encore spécifié; pourtant la Tunisie pourrait s'attendre pour le moins à une dotation équivalente à celle de 2015: 72 millions d'euros environ. En ce qui concernait le financement pour 2016, il a assuré que l'UE maintiendrait au moins son engagement financier par rapport à 2015. Il a appelé également à une efficacité renforcée dans le fonctionnement des procédures administratives et pour une meilleure coordination entre les différents ministères de tutelle pour la mise en œuvre des programmes conjoints. Il a conclu en soulignant l'importance de se concentrer sur la mise en œuvre des moyens financiers disponibles, de continuer les négociations dans le domaine de l'ALECA pour pouvoir continuer à progresser sur la diversification et sur le renforcement de l'économie tunisienne.

5. POINT 5. MESURES DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'UE

M. JHINAOUÏ a exprimé l'appréciation du gouvernement tunisien pour l'appui technique et financier donné par l'UE. Il s'est félicité également du fait que le partenariat privilégié s'était traduit par un accroissement progressif de l' allocation annuelle européenne accordée à la Tunisie dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage. Il a insisté sur l'importance d'assurer l'adéquation entre les lignes directrices du futur cadre unique d'appui 2017-2020 et les priorités du Plan de développement quinquennal. La Tunisie a exprimé également sa satisfaction quant à la décision de l'UE d'accorder, à titre exceptionnel en 2016 et en 2017, un contingent annuel additionnel de 35 000 tonnes de l'huile d'olive à exporter vers l'UE à droit nul. La Tunisie réaffirmait sa détermination à la mise en œuvre des mesures convenues pour le décaissement de la troisième tranche de l'AMF et sollicitait une évaluation plus souple pour l'accomplissement de ces conditions étant donné le contexte exceptionnel. À ce titre, la visite attendue de la délégation de la DG ECFIN fin avril à Tunis permettrait de faire le point sur l'état d'avancement des mesures liées à l'AMF I, et d'examiner les mesures à convenir pour le AMF II. À cette occasion, il a informé que, depuis l'automne 2015, un comité de pilotage des financements avait été institué au sein du Ministère du développement et de la coopération internationale, sous la responsabilité directe du Ministre, avec l'objectif de suivre les projets en cours pour accélérer la mise en œuvre et améliorer les taux de décaissement des fonds engagés. La Tunisie aspirait néanmoins à un accompagnement financier plus substantiel de la part de l'UE pour permettre au pays d'affronter efficacement les défis les plus urgents et inhérents au processus démocratique. Le Ministre a exprimé son appréciation quant à l'engagement de l'UE et ses efforts pour identifier toutes les opportunités d'assistance supplémentaire. Il a également salué les propositions et recommandations du Parlement européen pour un appui adéquat à la situation exceptionnelle de la Tunisie. A cet égard, il a soumis à l'appréciation de l'UE quelques pistes de réflexion pour un accompagnement renforcé: la création d'un fonds, qualifié de "Fonds de stabilisation et de solidarité pour la Tunisie". Des Etats membres de l'UE, présents et d'autres, avaient donné des échos favorables à cette idée et la Tunisie voulait un engagement plus clair dans ce sens de la part de l'UE. Le fonds aiderait la Tunisie à répondre d'une manière plus adéquate aux besoins auxquels la Tunisie faisait face, notamment les défis majeurs des régions tunisiennes défavorisées, le problème du chômage et le problème du terrorisme. Il a plaidé pour que l'UE puisse sortir des pistes classiques de la coopération financière au soutien de la Tunisie.

Mme MOGHERINI a confirmé la nécessité d'introduire toute la flexibilité possible et a partagé sa perception concernant les critiques sur le manque de soutien de l'UE à la Tunisie. La Tunisie était le pays qui recevait le plus de soutien financier et le partenaire le plus proche de l'UE. Les partenaires sociaux, les membres de la société civile et même de la scène politique tunisienne ne semblaient pas être toujours au courant des relations et de la coopération déjà existante. Il serait important de faire plus pour faire connaître aux tunisiens le travail déjà en cours. La coopération UE-Tunisie ne devrait pas être strictement financière, le soutien politique continu serait fondamental aussi pour répondre aux attentes des jeunes tunisiens.

Le Commissaire HAHN a souligné qu'il serait aussi important de discerner comment dégager l'aide financière nécessaire en fonction de la qualité des projets présentés. Parmi les objectifs devrait figurer le renforcement de la mobilisation des instruments financiers en accompagnement aux dons pour exercer un effet de levier en partant du financement de bons projets. Il a aussi rappelé l'importance de faire mieux passer le message auprès des citoyens tunisiens et européens sur le travail important déjà en cours, pour éviter des malentendus sur le niveau de coopération existant.

Paroles de clôture

Mme MOGHERINI a conclu la session plénière du Conseil d'Association remerciant personnellement le ministre et aussi les équipes européennes et tunisiennes pour leur travail commun pour la préparation du Conseil, mais aussi pour la coopération toujours très étroite et spéciale entre l'UE et la Tunisie.

M JHINAOUI a remercié la Haute représentante et l'équipe de la Commission, et aussi les États membres d'avoir assisté au Conseil qui a été encore une fois, depuis 40 ans, une illustration d'une coopération bilatérale réussie entre l'UE et la Tunisie. Il a confirmé que l'occasion de la célébration des 40 ans serait une excellente opportunité de donner plus de visibilité à ce que l'UE était en train de faire en Tunisie.

6. POINT 6: DIALOGUE POLITIQUE SUR DES SUJETS D'INTERET COMMUN

Conformément à l'agenda adopté, ce point a été traité dans la partie informelle du Conseil d'Association.

**ASSOCIATION
ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE
ET LA TUNISIE**

- Le Conseil d'Association -

Bruxelles, le 14 avril 2016

UE-TU 2602/16

ORDRE DU JOUR PROVISoire

du : La douzième session du Conseil d'Association UE-Tunisie
en date du : 18 avril 2016
à : Luxembourg

1. Adoption de l'ordre du jour et échange de notes écrites
2. Adoption du compte rendu de la onzième session du Conseil d'Association
3. Partenariat Privilégié : renforcement et perspectives des relations UE-Tunisie dans le cadre de la Politique européenne de voisinage révisée
4. Enjeux socioéconomiques et sécuritaires en Tunisie
5. Mesures de soutien et d'accompagnement de l'UE
6. Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun¹.

¹ Point traité dans la partie informelle.

2602/16

DG C 2B

DM/II

1

FR

DOUZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE

(lundi, 18 avril 2016, Luxembourg)

OFFICIAL LIST OF PARTICIPANTS EU

Presidency

Ms Federica MOGHERINI, High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy*

Mr Stefano MANSERVISI, Head of Cabinet of the HR*

Mr Michael CURTIS, Member of Cabinet of the HR*

Ms Sabrina BELLOSI, Press service HR

France

Mr Jean-Marc Ayrault, Minister of Foreign Affairs

Portugal

Mr Augusto Santos Silva, Minister of Foreign Affairs

Spain

Mr Manuel García-Margallo, Minister of Foreign Affairs

Commission

Mr Johannes HAHN, Commissioner for the ENP and Enlargement Negotiations*

Ms Emma UDWIN, Deputy Head of Cabinet for Mr Hahn

Mr Colin SCICLUNA, Member of Cabinet of Mr Hahn*

Mr Michael KOEHLER, Director DG NEAR*

European External Action Service

Mr Nick WESTCOTT, Managing Director Middle East and North Africa*

Ms Laura BAEZA, Head of the EU Delegation in Tunisia*

Ms Catherine RAY, Lead EEAS Spokesperson*

Mr Alessio CAPPELLANI, Deputy Head of Division Maghreb*

Mr. Jerome CASSIERS, Chair of the Maghreb/Mashrek Working Party

Mr Sébastien BRABANT, Desk officer for Tunisia.

General Secretariat of the Council

Mr Leonardo SCHIAVO, Director General, DG C - Foreign Affaires, Enlargement and Civil Protection*

Mr Luís AMORIM, Head of Unit, Unit "Security"*

Mr Dimos MAMMONAS, Desk officer Maghreb/Mashrek Working Party

** participants in the restricted session*

DOUZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE

(lundi, 18 avril 2016, Luxembourg)

OFFICIAL LIST OF PARTICIPANTS TUNISIA

M. Khemaies JHINAOUI, Ministre des Affaires Etrangères*

M. Tarek BEN SALEM, Directeur Général Europe au Ministère des Affaires Etrangères*

M. Fethi BEN MIMOUN, Directeur Général des Relations Euromed au Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale*

M. Mehdi FERCHICHI, Directeur des relations avec l'Union Européenne au Ministère des Affaires Etrangères*

M. Tahar CHERIF, Ambassadeur de Tunisie à Bruxelles*

M. Nader BOUSRIH, Conseiller à l'Ambassade*

Mme Sarra CHAOUANI, Conseiller à l'Ambassade*

M. Hamed ZEKRI, Conseiller à l'Ambassade*

M. Moez GARALI, Conseiller à l'Ambassade*

** participants in the restricted session*

Note sur la situation politique et socio-économique dans l'Union Européenne

Conseil d'Association UE-Tunisie,

Luxembourg, 18 avril 2016

**Situation économique et politique dans l'UE, les défis qui sont posés et les solutions à apporter
par le Programme de travail de la Commission pour 2016**

A. Situation économique

Dans un contexte de baisse du prix du pétrole, de politique monétaire accommodante et de faiblesse relative de la valeur externe de l'euro, la reprise économique en 2015 s'est maintenue et elle s'est étendue parmi les États membres. Elle est toutefois restée lente.

La reprise économique dans la zone euro et l'Union européenne dans son ensemble, qui en est à sa troisième année, devrait se poursuivre à un rythme modéré en 2016 malgré des conditions plus difficiles dans l'économie mondiale.

Dans un contexte de baisse du prix du pétrole, de politique monétaire accommodante et de faiblesse relative de la valeur externe de l'euro, la reprise économique s'est maintenue 2015 et elle s'est étendue parmi les États membres. Elle est toutefois restée lente.

L'impact des facteurs positifs s'estompe alors que de nouveaux défis apparaissent, tels que le ralentissement dans les pays émergents à économie de marché et les échanges internationaux et la persistance de tensions géopolitiques. Appuyé par d'autres facteurs, tels qu'une meilleure performance de l'emploi soutenant le revenu disponible réel, des conditions de crédit plus favorables, des progrès en matière de désendettement et des investissements plus élevés, le rythme de la croissance devrait résister aux difficultés en 2016 et 2017. Dans certains pays, les effets positifs des réformes structurelles devraient également contribuer à soutenir la croissance.

Dans l'ensemble, le PIB réel de la zone euro a augmenté de 1,6% en 2015, et devrait atteindre 1,7% en 2016 et 1,9% en 2017. Pour l'UE dans son ensemble, le PIB réel devrait augmenter pour passer de 1,9% à 2,0% seulement en 2017.

Valdis Dombrovskis, *vice-président pour l'euro et le dialogue social*, a déclaré: «Les prévisions économiques d'aujourd'hui montrent que l'économie de la zone euro poursuit sa reprise modérée. La croissance est largement soutenue par des facteurs temporaires, tels que le faible niveau des prix du pétrole, la baisse du taux de change de l'euro et la politique monétaire accommodante de la BCE. La zone euro a résisté à des facteurs extérieurs tels que le ralentissement du commerce mondial, ce qui est encourageant. Le maintien et le renforcement de la reprise nécessitent que l'on profite de ces vents favorables pour poursuivre une politique responsable en matière de finances publiques, pour stimuler l'investissement et pour mener des réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité. Cet aspect est important, en particulier dans le contexte d'un ralentissement de l'économie mondiale, des tensions persistantes dans notre voisinage et de la nécessité de gérer la crise des réfugiés collectivement et avec détermination.»

Pierre Moscovici, *commissaire pour les affaires économiques et financières, la fiscalité et les douanes*, a déclaré: «L'économie européenne reste sur une trajectoire de reprise. Dans la perspective de 2016, nous voyons la croissance augmenter et le chômage et les déficits budgétaires diminuer. Toutefois, les améliorations sont toujours inégalement réparties: en particulier dans la zone euro, la convergence n'est pas assez rapide. Plusieurs défis majeurs doivent encore être relevés: l'insuffisance des investissements, des structures économiques qui entravent l'emploi et la croissance et la persistance de niveaux élevés d'endettement public et privé. Ces défis doivent faire l'objet d'une réponse politique audacieuse et déterminée en 2016, en particulier dans un contexte d'incertitude quant aux perspectives mondiales.»

La reprise s'est répandue parmi les États membres

La demande intérieure est en train de se renforcer dans la plupart des États membres de la zone euro et l'activité économique devrait progresser dans toute l'UE en 2016 et 2017. La consommation privée augmente sous l'effet de l'accroissement des revenus nominaux et de la faiblesse de l'inflation. L'investissement devrait également se renforcer quelque peu sous l'effet de l'augmentation des revenus disponibles pour les ménages, de l'amélioration des marges bénéficiaires des entreprises, de conditions de financement favorables et de perspectives de demande plus encourageantes.

Les réformes du passé ont permis une meilleure performance du marché du travail

Le marché du travail continue de se renforcer à un rythme lent et inégal entre les États membres. Toutefois, les pays durement touchés qui ont mis en œuvre des réformes du marché du travail devraient connaître des gains supplémentaires en termes de croissance de l'emploi. Dans la zone euro, l'emploi s'est accru de 0,9% en 2015 et devrait s'accroître encore de 0,9% en 2016 et gagner jusqu'à 1% en 2017. Dans l'UE, l'emploi a progressé de 1,0% en 2015 et devrait progresser de 0,9% en 2016 et 2017. Globalement, le chômage ne devrait continuer à diminuer que progressivement, avec de fortes disparités entre les États membres. Dans la zone euro, il devrait passer de 11,0% en 2015 à 10,5% l'année prochaine et 10,2% en 2017, alors que dans l'ensemble de l'UE, les prévisions font état d'une baisse du niveau du chômage qui passerait de 9,0% en 2015 et 2016 à 8,7% en 2017.

Les perspectives budgétaires continuent de s'améliorer

En 2015, le ratio agrégé du déficit par rapport au PIB de la zone euro est tombé à 2,0%, grâce aux efforts de consolidation budgétaire, au renforcement cyclique de l'activité économique et, dans une moindre mesure, à la diminution des dépenses d'intérêt. En 2017, le ratio du déficit par rapport au PIB de la zone euro devrait tomber à 1,5%. La zone euro devrait maintenir une orientation budgétaire globalement neutre. Le ratio de la dette par rapport au PIB de la zone euro devrait diminuer de son niveau record de 94,5% en 2014 pour atteindre 91,3% en 2017. Le ratio du déficit par rapport au PIB de l'ensemble de l'UE devrait tomber à 1,7% en 2017 contre 2,5% en 2015, tandis que son ratio de la dette par rapport au PIB devrait tomber à 85,7% en 2017 contre 87,8% en 2015.

La baisse des prix pétroliers fait temporairement fléchir l'inflation

La forte baisse des prix du pétrole et d'autres produits de base a fait tomber l'inflation globale de la zone euro et de l'UE dans le négatif en septembre 2015. Cette constatation générale cache toutefois le fait que la croissance des salaires, le renforcement de la consommation privée et la réduction de l'écart entre la production effective et la production potentielle commencent à ajouter une pression croissante sur les prix. L'inflation annuelle devrait passer de 0% dans la zone euro et dans l'UE en 2015, à 0,5% en 2016 et respectivement à 1,5% et 1,6% en 2017 dans les deux zones.

Le ralentissement de l'économie mondiale freine la demande pour les exportations de l'UE

Les perspectives pour la croissance mondiale et le commerce mondial se sont considérablement détériorées depuis le printemps 2015, en raison de la récession dans les économies émergentes, notamment en Chine. Les économies de marché émergentes ont atteint leur niveau minimum en 2015 et commencer à se redresser en 2016.

Jusqu'à présent, les exportations de la zone euro ont été largement épargnées par la détérioration des échanges mondiaux, principalement en raison de la dépréciation passée de l'euro. Toutefois, la croissance des exportations devrait se ralentir en 2016, avant d'augmenter légèrement en 2017.

Augmentation de l'excédent courant

L'excédent de la balance courante de la zone euro a augmenté en 2015, en raison du déficit commercial plus faible pour le pétrole et de l'amélioration des termes de l'échange, mais également du maintien d'excédents élevés dans certains États membres et de la correction des déficits du passé dans d'autres États-membres. L'excédent de la balance courante devrait se réduire légèrement en 2017 avec le rebond des prix du pétrole et la détérioration des termes de l'échange.

L'arrivée des demandeurs d'asile pourrait avoir un léger impact économique positif

Les présentes prévisions fournissent une première évaluation de l'incidence économique de l'arrivée d'un grand nombre de demandeurs d'asile dans l'UE. Alors que, dans un premier temps, les dépenses publiques supplémentaires font augmenter le PIB, un impact positif supplémentaire sur la croissance est attendu, à moyen terme, du fait de l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre, pour autant que les politiques adéquates soient mises en place pour faciliter l'accès au marché du travail. Pour l'UE dans son ensemble, l'effet sur la croissance est faible, mais il peut être plus important dans certains États membres.

Les risques qui pèsent sur ces prévisions sont principalement extérieurs et pour la plupart négatifs

Les risques liés aux perspectives économiques mondiales ont augmenté. Le ralentissement de la croissance dans les marchés émergents, notamment un ajustement plus perturbateur en Chine, et les effets de la normalisation attendue de la politique monétaire américaine sur les marchés émergents, pourrait avoir un impact plus négatif sur l'investissement et l'activité économique en Europe que ce qui est prévu actuellement.

B. Situation politique: Réponses apportées par l'UE aux défis posés

Il y a un an un peu plus qu'un an, la Commission a pris un nouveau départ. À partir d'orientations politiques¹, elle a défini ses priorités et s'est engagée à se concentrer sur les grands enjeux, sur lesquels les citoyens attendent de l'Europe qu'elle fasse la différence, pour changer de mode de fonctionnement, de faire preuve d'ouverture et de répondre de ses actes.

Les citoyens jugeront l'Union européenne sur sa capacité de faire face aux grands défis qui se posent à nos sociétés aujourd'hui: l'emploi, la croissance, le retard d'investissement. Les réfugiés en quête de protection, fuyant l'instabilité et la guerre. Les changements climatiques et la pression sur les ressources naturelles. Les inégalités, l'intolérance et le sentiment d'insécurité dans certaines parties de nos communautés. La réalité de l'interdépendance mondiale et notre manque de confiance.

Les dix priorités définies dans le «programme pour l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique» - constituent à la fois la lettre de mission de la Commission Juncker et la base sur laquelle elle vise à relever ces défis. Pour la deuxième année de son mandat, le principe guidant l'action de la Commission reste clair: être très visible sur les grands enjeux et plus efficace dans la manière d'y répondre², et rester plus discrète sur les questions de moindre importance qui ne nécessitent pas d'action commune de l'Union.

¹ http://ec.europa.eu/priorities/docs/pg_fr.pdf

² Dans ce contexte, la Commission concentrera son travail de communication en 2016 sur les priorités de la Commission, sur la base de l'action de communication institutionnelle en 2016 au titre du cadre financier pluriannuel 2014-2020 [C(2015) 7346 du 27.10.2015].

1. Un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement

La Commission continuera à aider les États membres dans leurs efforts pour remettre les gens au travail. La Commission a engagé par anticipation un milliard d'euros pour accélérer la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes, dont le but est d'aider jusqu'à 650 000 jeunes à trouver un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue dans l'ensemble de l'Europe. La Commission a proposé, à l'intention des États membres, des orientations visant à favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée.

Il faut donner aux Européens les moyens de s'adapter aux besoins d'un monde en évolution rapide, et à ceux des marchés du travail émergents. Notre stratégie pour des compétences nouvelles pour l'Europe promouvra l'investissement dans le capital humain tout au long de la vie, qu'il s'agisse de formation professionnelle, d'enseignement supérieur ou de compétences numériques et en matière de hautes technologies, ou encore du savoir-être que chaque personne doit acquérir pour s'engager activement dans des lieux de travail et des sociétés en mutation. Afin d'accroître la participation des femmes au marché du travail, une attention particulière sera accordée à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les familles qui travaillent.

Il faudra s'attacher dès à présent à assurer la pérennité future de l'Europe et présenter une nouvelle approche visant à garantir la croissance économique et la viabilité sociale et environnementale au-delà de l'horizon 2020, en tenant compte du réexamen de la stratégie Europe 2020 et de la mise en œuvre interne et externe des objectifs de développement durable des Nations unies.

2. Un marché unique numérique connecté

Une économie numérique prospère peut contribuer à développer des marchés et créer de nouvelles sources d'emploi. L'Europe peut jouer un rôle de premier plan dans ce domaine si nous parvenons à remédier à la fragmentation, à améliorer l'offre dont bénéficient les consommateurs européens et à ouvrir de nouvelles perspectives aux entreprises. C'est la raison pour laquelle la Commission a proposé en mai 2015, la stratégie pour le marché unique numérique. Notre objectif est de présenter toutes les propositions nécessaires avant la fin de l'année 2016, pour que l'Union puisse se doter d'un marché unique numérique pleinement opérationnel au cours du mandat de la présente Commission.

Notre objectif ambitieux est et reste³ de mettre fin à la fragmentation nationale en ce qui concerne la réglementation des télécommunications, la législation relative au droit d'auteur et à la protection des données, la gestion des fréquences et l'application du droit de la concurrence, en tenant pleinement compte de la diversité culturelle. En créant un marché unique numérique connecté, nous pouvons générer jusqu'à 250 milliards d'euros de croissance supplémentaire en Europe au cours du mandat de cette Commission, et créer ainsi des centaines de milliers de nouveaux emplois, au profit notamment des jeunes au chômage, et une société de la connaissance dynamique.

3. Une Union plus résiliente sur le plan de l'énergie, dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique

Dans le cadre de notre stratégie pour l'union de l'énergie, la Commission a défini les actions clés nécessaires pour assurer l'approvisionnement énergétique de l'Europe et réduire la dépendance à l'égard des importations, pour intégrer les marchés nationaux de l'énergie, faire de l'efficacité énergétique une priorité, décarboniser l'économie et promouvoir la recherche, l'innovation et la compétitivité. En 2016, nous présenterons la majeure partie des éléments prévus dans la feuille de route de l'union de l'énergie. Nous ferons un rapport sur les progrès accomplis et sur ce qui reste à faire dans un rapport régulier sur l'état de l'union de l'énergie.

³ http://ec.europa.eu/priorities/docs/pg_fr.pdf

L'Union européenne étant un des principaux acteurs des négociations de Paris sur le climat, la mise en œuvre du paquet «climat et énergie à l'horizon 2030» sera l'une des grandes priorités l'an prochain pour faire en sorte que les objectifs soient atteints. En 2016, la Commission mettra sur la table une proposition de répartition de l'effort pour les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE), tels que la construction, l'agriculture et la décarbonisation des transports. Nous promouvons la mise en place de systèmes de péage routier non discriminatoires fondés sur les principes du pollueur-payeur et de l'utilisateur-payeur, ainsi que les efforts visant à instaurer un espace européen unique des transports, favorisant une utilisation plus efficiente de l'infrastructure routière existante et une utilisation plus souple du parc de véhicules. Afin d'accélérer la transition énergétique, la Commission proposera également des initiatives portant sur une nouvelle organisation du marché de l'énergie, sur la réalisation de l'objectif fixé pour 2030 en matière d'interconnexion électrique (capacité de transfert de 15 % de l'électricité produite vers les pays voisins), sur la sécurité d'approvisionnement en énergie, sur les énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique. Enfin, nous mettrons sur pied une stratégie intégrée pour la recherche, l'innovation et la compétitivité dans le cadre de l'union de l'énergie, afin d'exploiter le potentiel d'emploi et de croissance de l'économie à faible intensité de carbone.

4. Un marché intérieur plus approfondi et plus équitable, doté d'une base industrielle renforcée

Le marché unique est un atout précieux pour l'Europe, voire son meilleur atout. Il permet aux personnes, aux produits, aux services et aux capitaux de circuler plus librement. Il élargit le choix qui s'offre aux consommateurs et les fait profiter de prix plus bas. Il permet de choisir librement le pays où l'on veut vivre, travailler et étudier. Il ouvre des possibilités aux professionnels et aux entreprises en réduisant la bureaucratie qu'ils devraient supporter pour leurs activités transfrontières si le marché unique n'existait pas. Il est le fondement de la compétitivité de nos entreprises européennes.

En adoptant la stratégie pour le marché unique, la Commission a insisté sur la nécessité de consolider ces atouts et de continuer à libérer tout le potentiel de notre marché intérieur, en l'adaptant à l'évolution des conditions économiques et en en faisant un tremplin pour aider nos entreprises et nos secteurs d'activité à prospérer dans une économie mondialisée.

Mettre en œuvre l'union des marchés des capitaux (UMC) est un élément essentiel de ces travaux, car la réalisation d'un marché unique des capitaux, des financements et de l'épargne jouera un rôle essentiel dans la suppression des goulets d'étranglement en matière d'investissement et dans le soutien à la croissance des entreprises au sein du marché unique

5. Une Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable

La Commission a présenté les éléments clés de la première phase de la procédure visant à compléter l'Union économique et monétaire (UEM), exposés dans le rapport des cinq présidents⁴. La Commission a proposé une approche renouvelée du semestre européen et une panoplie plus efficace d'instruments de gouvernance économique, notamment la mise en place de conseils nationaux de la compétitivité et d'un comité budgétaire européen consultatif. La Commission a proposé d'établir un meilleur dialogue entre la Commission et le Parlement européen afin d'améliorer la responsabilité démocratique de notre système de gouvernance économique.

Ces mesures représentent un important pas en avant vers une UEM plus résistante et plus prospère. Dans ce contexte, le semestre européen 2016 mettra également davantage l'accent sur la situation économique et budgétaire dans l'ensemble de la zone euro, renforcera l'importance accordée aux performances des États membres dans le domaine social et en matière d'emploi et favorisera la convergence, notamment en éliminant les obstacles nationaux à l'investissement.

6. Un accord de libre-échange raisonnable et équilibré avec les États-Unis

Le commerce international et les investissements sont des moteurs essentiels de la reprise économique en Europe. L'UE est particulièrement bien placée pour veiller à ce que les chances offertes par la mondialisation bénéficient bel et bien aux citoyens européens, en toute transparence et de manière responsable sur les plans social et environnemental. Grâce à une politique commerciale active, nous serons assurés d'être reliés aux nouveaux centres de la croissance mondiale et de faire partie des nouvelles chaînes de valeur numériques et internationales. Cela offrira des opportunités pour nos entreprises et créera des emplois de qualité sans transiger sur nos valeurs ou normes européennes.

⁴ http://ec.europa.eu/priorities/economic-monetary-union/docs/5-presidents-report_fr.pdf

L'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) avec les États-Unis reste une priorité fondamentale pour 2016. Nous nous sommes engagés à négocier un accord équitable et équilibré avec les États-Unis, avec une nouvelle approche solide en matière de protection des investissements. Nous avons l'intention de renforcer la coopération avec la région Asie-Pacifique, dans le cadre par exemple des négociations de l'accord de libre-échange (ALE) entre l'UE et le Japon et d'un accord d'investissement entre l'UE et la Chine, en demandant l'autorisation de négocier des ALE avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande et en entamant des négociations de libre-échange avec les Philippines et l'Indonésie dès que les conditions seront réunies. Cet ambitieux programme d'accords bilatéraux sur les échanges commerciaux, qui englobe déjà 27 partenaires de négociation, vient compléter le système multilatéral de l'Organisation mondiale du commerce, qui reste au cœur de l'approche de l'UE.

7. Un espace de justice et de droits fondamentaux basé sur la confiance mutuelle

Les attaques récentes en Europe soulignent la réalité de la menace terroriste et le danger représenté par le retour des combattants étrangers. Le terrorisme et la radicalisation, le crime organisé et la cybercriminalité menacent la sécurité des Européens et, possédant par nature un caractère transnational, ils nécessitent une réaction de l'UE. La Commission se concentrera sur la mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité, avec des propositions telles que la révision de la décision-cadre sur la lutte contre le terrorisme, de manière à s'attaquer au phénomène des combattants terroristes étrangers, ainsi qu'une proposition relative à la lutte contre la fraude et la contrefaçon des moyens de paiement autres que les espèces. Les travaux se poursuivront en vue de revoir le cadre législatif pour le contrôle des armes à feu. Nous accorderons une attention accrue au développement de la coopération opérationnelle et des outils qui soutiennent la confiance mutuelle indispensable à l'efficacité de la coopération transfrontière des services répressifs, dans le respect total des droits fondamentaux.

À la fin de l'année, la Commission évaluera la nécessité d'une législation communautaire supplémentaire pour geler les avoirs des terroristes au sein de l'UE et les possibilités pour compléter le programme de surveillance du financement au terrorisme existant entre l'UE et les États-Unis.

En plus des propositions législatives, la Commission attache une grande importance à l'autonomisation des praticiens pour faire face à la radicalisation au niveau local. Le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN) fournit une plate-forme pour les praticiens à travers l'UE pour échanger leur expérience.

Les domaines prioritaires d'intérêt comprennent: faire face à la radicalisation dans l'éducation, les prisons, et un accent particulier est mis sur le retour des combattants terroristes étrangers et l'utilisation de l' internet à des fins terroristes.

Le Centre européen de lutte contre le terrorisme a été créé le 1er Janvier 2016. Il fournit un moyen central dans la lutte contre le terrorisme dans l'UE, pour aider les États membres en fournissant un soutien opérationnel et analytique pour les enquêtes ainsi que la coopération avec les partenaires internationaux.

8. Vers une nouvelle politique migratoire

La priorité la plus urgente de l'Union à cette heure est de faire face à la crise des réfugiés et de gérer la pression migratoire à nos frontières extérieures. Vu la situation d'instabilité, de guerre et de pauvreté qui existe dans notre voisinage, cette question devra rester au premier rang des priorités politiques au cours des prochaines années.

L'Europe fait face à un afflux de migrants sans précédent, avec 1,8 million de passages illégaux à la frontière détectés en 2015, contre 280 000 en 2014. La résolution de la crise migratoire est une priorité vitale pour l'UE: elle menace l'espace Schengen – et plus largement l'essence même du projet européen.

Une partie des solutions à la crise s'inscrit nécessairement dans le long terme. En effet, il ne s'agit pas pour l'UE de seulement gérer les conséquences de la crise (i.e, des flux croissants vers l'Europe), il lui faut également s'attaquer à ses causes profondes que sont l'instabilité politique et le sous-développement socio-économique. Vu la situation d'instabilité, de guerre et de pauvreté qui existe dans notre voisinage, cette question devra rester au premier rang des priorités politiques au cours des prochaines années.

Pour ce faire, l'UE a établi dès avril 2015 (*European Agenda on Migration*) un plan d'actions à court et à long terme. La crise nécessitant une action tant intérieure qu'extérieure de l'UE, nous avons développé une approche équilibrée, globale et ciblée, reposant sur les principes de solidarité et de responsabilité. Nos actions s'inscrivent dans le respect à la fois du droit international et européen ainsi que de nos valeurs.

- Sauvetage des migrants et lutte contre les passeurs et les trafiquants avec les opérations maritimes Poséidon et Triton menées par l'agence Frontex en mer Méditerranée et en mer Egée. En 2015, plus de 120 000 personnes ont été sauvées;
- Gestion des flux migratoires avec la mise en place de hotspots dans les zones sous tension (Grèce et Italie), où des équipes d'appui aident les autorités nationales dans l'identification, l'enregistrement et le traitement des dossiers des nouveaux arrivants;
- Mise en œuvre de deux mécanismes d'urgence de relocalisation (relocation) et de réinstallation (resettlement): le premier prévoit la relocalisation de 160 000 personnes requérant une protection internationale, des États membres les plus touchés vers d'autres États membres de l'UE; le second prévoit la réinstallation de 22 000 personnes requérant une protection internationale, des États non-européens vers les États membres de l'UE;
- Le retour des migrants irréguliers (i.e ceux qui ne nécessitent pas une protection internationale) vers leur pays d'origine repose, en matière d'action intérieure, sur l'application de la directive Retour; et, en matière d'action extérieure, sur la mise en œuvre d'accords de réadmission et de paquets incitatifs vis-à-vis des pays tiers concernés;
- L'UE soutient activement les pays de transit, en leur apportant son expertise et son aide financière et technique;
- L'UE s'attaque aux causes profondes de la crise migratoire en œuvrant à la construction d'une solution politique en Syrie et en Libye, en accroissant sa politique de développement et de coopération avec les pays concernés.

L'UE a considérablement renforcé ses moyens pour gérer et résoudre la crise migratoire. Elle adapte en permanence son cadre législatif et réfléchit actuellement à l'évolution de son régime commun d'asile ainsi qu'à la création d'un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. La Commission devrait bientôt présenter un plan en faveur de l'intégration des réfugiés.

La crise migratoire ne concerne pas seulement l'Europe: elle est une problématique globale et s'inscrit dans le long terme. L'UE milite donc auprès de ses partenaires et des institutions internationales pour que la réponse apportée soit globale.

9. Une Europe plus forte sur la scène internationale

Dans un monde de plus en plus connecté, contesté et complexe marqué par des mutations dynamiques, la cohérence de l'action extérieure de l'UE et notre capacité à faire usage de tous les instruments disponibles d'une manière concertée pour atteindre nos objectifs et renforcer nos politiques internes prennent une importance d'autant plus grande. Les défis tels que la migration, l'accès à l'énergie et à d'autres ressources et le changement climatique font apparaître la nécessité d'une véritable dimension extérieure pour pouvoir obtenir des résultats sur les grands objectifs de politique interne et pour permettre à l'UE de profiter des possibilités qui s'offrent à elle de promouvoir, dans le reste du monde, ses valeurs telles que la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité et la solidarité, ainsi que l'histoire et la culture européenne. La Commission apportera dès lors une aide substantielle pour soutenir l'action de la haute représentante et vice-présidente sur une nouvelle stratégie globale concernant les questions de politique étrangère et de sécurité.

Pour faire face à des crises aiguës telles que les conflits en Syrie, en Libye et en Ukraine, l'UE continuera à prendre des initiatives pour appuyer des acteurs internationaux comme les Nations unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en recourant à toute la gamme des politiques, des financements et des autres outils à sa disposition. Nous allons examiner et perfectionner nos instruments afin de renforcer la sécurité et le développement dans les pays partenaires, et proposer des mesures visant à les aider à améliorer la gouvernance du secteur sécuritaire et le renforcement des capacités.

10. Une Union du changement démocratique

En 2016, nous présenterons notre proposition d'accord interinstitutionnel relatif à un registre de transparence obligatoire pour les représentants d'intérêts qui cherchent à influencer sur l'élaboration des politiques au sein du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

En 2015, nous avons intensifié l'engagement de la Commission et le dialogue avec les parlements nationaux, tant au niveau des réunions et des échanges de vues avec les commissions parlementaires qu'au moyen d'un engagement renouvelé en faveur du dialogue politique sur les projets de propositions. Nous avons l'intention de poursuivre dans cette voie en 2016, avec des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les parlements nationaux fassent clairement entendre leur voix dans l'élaboration des politiques européennes.

L'Union européenne est à un tournant crucial. Nous sommes confrontés à des défis sans précédent: la crise des réfugiés, le chômage et les écarts en matière d'emploi et de croissance, la nécessité d'approfondir notre Union économique et monétaire, le changement climatique, l'instabilité dans notre voisinage oriental et méridional et la recherche d'un accord équitable pour le Royaume-Uni au sein d'une Union européenne attachée aux quatre libertés qui fondent le marché unique et aux valeurs partagées par ses 28 États membres. L'heure n'est donc plus à une gestion conventionnelle, c'est la raison pour laquelle la Commission s'engage, dans le présent programme de travail, à une action audacieuse, ciblée et pragmatique qui nous permettra de relever ces défis et d'en sortir renforcés, dans un esprit européen de solidarité et de responsabilité.

Note sur la situation politique et socio-économique en Tunisie

Evolution de la situation en Tunisie

(Mars 2015-avril 2016)

- Cinq ans après la Révolution, la Tunisie continue à franchir des pas importants vers la consécration des valeurs démocratiques et de droits de l'Homme. Cinq après les événements historiques de janvier 2011, la Tunisie se trouve également confrontée à des défis socio-économiques et sécuritaires majeurs aggravés par une situation régionale instable. Ces défis représentent une véritable menace au processus en cours de transition démocratique.
- Partant de son attachement irréversible aux valeurs démocratiques et de droits de l'Homme, la Tunisie est déterminée à poursuivre son processus démocratique malgré toutes ces difficultés. La 12ème session du Conseil d'Association Tunisie-UE représente une occasion renouvelée pour procéder à un échange riche et approfondi sur l'évolution de la situation en Tunisie et examiner ensemble les moyens de lever ces défis.

I. Sur le plan politique, législatif et institutionnel: des avancées considérables en matière de consécration des acquis démocratiques

1. Sur le plan politique:

- Le paysage politique en Tunisie connaît une dynamique particulière et une consécration réelle des pratiques démocratiques. Des étapes phares ont marqué le processus démocratique en Tunisie à savoir notamment l'adoption en janvier 2014 d'une nouvelle Constitution moderniste et l'organisation, fin 2014, d'élections législatives et présidentielles libres et transparentes à l'issue desquelles des institutions stables ont été mises en place. Le remaniement ministériel opéré au début d'année s'inscrit également dans cette dynamique et vise à conférer davantage d'efficacité et de synergie au travail du gouvernement.
- Ces avancées significatives sur la voie de la démocratisation ont été réalisées dans un contexte national marqué par de profonds bouleversements politiques et socio-économiques et par une situation régionale défavorable.

- La démarche tunisienne repose sur le dialogue et le consensus entre les différentes parties prenantes et sur une association active de la société civile aux grandes questions engageant l'avenir du pays. Cette approche inclusive a valu au Quartet du Dialogue National l'attribution du Prix Nobel de la Paix au titre de 2015, ce qui constitue bien évidemment le couronnement de l'approche consensuelle tunisienne.

2. Sur le plan législatif et institutionnel:

- La Tunisie s'est engagée dans un processus de réforme législative et institutionnelle en vue de traduire l'esprit de la nouvelle Constitution par des lois, des décrets et des pratiques institutionnelles. Le processus de mise en œuvre de la nouvelle Constitution s'inscrit dans le cadre d'un processus évolutif, associant toutes les parties prenantes.
- La nouvelle Constitution prévoit cinq instances constitutionnelles. Il s'agit de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections, la Haute Instance de Communication Audiovisuelle, l'Instance des Droits de l'Homme, l'Instance du Développement Durable et des Générations Futures et l'Instance de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de ces instances constitutionnelles, un projet de loi organique fixant les directives communes pour toutes ces instances a été préparé. Ce projet sera prochainement examiné par le Conseil des ministres avant d'être soumis à l'ARP pour approbation en mai 2016. Pour les deux premières instances, déjà mises en place respectivement depuis décembre 2012 et novembre 2011, le processus de leur harmonisation par rapport à la nouvelle Constitution se trouve à un stade avancé. En ce qui concerne les trois autres instances, des comités techniques respectifs ont été créés afin de finaliser des projets de loi pour chaque instance et ce, à travers une démarche participative associant les différentes parties prenantes, y compris la Société civile. La finalisation de ces textes et leur transmission à l'ARP est prévue pour fin juin 2016.

- En matière de droits de l'Homme et de libertés fondamentales, les commissions techniques mises en place depuis 2014 continuent leurs travaux de révision du Code des procédures pénales et du Code pénal. C'est ainsi qu'une nouvelle loi a été adoptée en février 2016 concernant le droit des détenus à un avocat dès la première étape de l'enquête. Par ailleurs, les 16 membres de «l'Instance nationale pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants» ont été élus par l'ARP le 30 mars 2016.
- Sur le plan judiciaire, le projet de loi sur le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) a été adopté le 23 mars 2016 par l'ARP. En outre, la loi organique relative à la création de la Cour constitutionnelle, garante du respect des droits et libertés constitutionnels, a également été adoptée le 3 décembre 2015.
- Concernant la lutte contre la criminalité organisée, deux projets de loi relatifs respectivement à la lutte contre la traite des êtres humains et les stupéfiants sont en cours d'examen par l'ARP. Par ailleurs, un projet de loi relatif au droit d'asile a été finalisé et prévoit une commission nationale en charge des demandes d'asile qui est en cours d'examen.
- Au sujet des élections municipales, le projet de loi électorale a été soumis à l'ARP le 10 janvier 2016. Il permettra à l'ISIE de procéder aux inscriptions sur les listes électorales. Ces préparatifs aux élections municipales s'insèrent dans un cadre plus général, à savoir le processus de décentralisation prévu par la Constitution. Afin de mettre sur les rails ce programme de décentralisation, un ensemble de structures techniques spécialisées a été mis en place. Le cadre juridique nécessaire à cet effet commence à prendre forme. L'opération de communalisation du territoire et le Code des collectivités territoriales sont dans un stade avancé d'élaboration. L'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections estime qu'elle a besoin d'au moins six mois à partir de l'adoption de la loi électorale pour préparer tous les aspects nécessaires à l'organisation de ces élections (inscription des électeurs, élaboration des listes électorales...).

II. Sur le plan économique: Des défis socio-économiques majeurs à relever

- En dépit des progrès enregistrés en matière de transition démocratique, l'année 2015 a connu un fléchissement de l'activité économique dans les principaux secteurs. La situation économique demeure problématique avec des déficits publics récurrents, une croissance économique en berne, des disparités régionales drastiques et des taux de chômage assez élevés notamment chez les jeunes qualifiés.
- Les principaux indicateurs économiques relatifs à 2015 font état d'un taux de croissance de 0,8%, d'un déficit budgétaire avoisinant les 5% et d'une dette publique d'environ 53% du PIB. Par ailleurs, le déficit de la balance commerciale s'est contracté et le déficit courant s'est établi à 8,7% du PIB. Fin 2015, le taux de chômage a atteint 15,4% en général et environ 31,2% chez les diplômés du Supérieur. S'agissant de 2016, les prévisions tablent sur une reprise économique modeste avec un taux de croissance de 2,5%.
- Cette performance est insuffisante pour permettre à la Tunisie de répondre efficacement aux graves difficultés socio-économiques et pour garantir le succès de son processus démocratique : en effet, la démocratie et la prospérité socio-économique vont de pair. La situation socio-économique est également délicate et notre pays doit apporter des réponses urgentes à des revendications sociales pressantes et légitimes.
- Ces indicateurs économiques reflètent la persistance de difficultés structurelles qui devraient être levées par l'accélération du rythme d'exécution des réformes majeures. A cet effet, le nouveau Plan quinquennal de développement 2016-2020 focalisera sur le développement dans les régions intérieures, berceau de la révolution tunisienne, et prévoit des réformes d'envergure. Il s'agit notamment de:
 - renforcer les équilibres budgétaires (réforme de l'administration fiscale, promulgation d'un code unique des impôts, modernisation de l'administration douanière, préparation d'une stratégie d'endettement à moyen terme).
 - consolider les fondamentaux de l'économie.

- développer les ressources humaines (réforme du système éducatif et de l'enseignement supérieur, formation professionnelle, révision code du travail...).
 - refondre les systèmes de couverture, de protection et de prestation sociale.
 - promouvoir la bonne gouvernance et évoluer vers une plateforme économique basée sur le développement durable.
- Pour la concrétisation de ces grandes réformes, la Tunisie se penche sur la révision du cadre économique institutionnel et réglementaire. Dans ce cadre, les projets de lois sur la concurrence et sur le Partenariat Public-Privé ont été adoptés par l'ARP en 2015. De même, la Tunisie compte renforcer le cadre légal de l'investissement à travers la promulgation d'un nouveau Code des investissements. Le projet de ce code, élaboré en 2015, se base sur les règles de transparence et de l'Etat de droit et offre un cadre plus attractif aux IDE. Il permettra notamment la promotion et la diversification du tissu économique à contenu élevé en emploi, l'encouragement de l'investissement extérieur, le renforcement de l'intégration dans l'économie mondiale et la promotion de l'économie numérique en tant que vecteur de développement.
 - La question de l'emploi demeure la principale priorité du gouvernement. La Tunisie a organisé, le 29 mars 2016, un dialogue national sur l'emploi en présence notamment de M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies et de M. Guy Ryder, Président du Bureau International du Travail. Ce dialogue illustre la priorité accordée par les autorités tunisiennes à la résolution du problème du chômage et de l'engagement, au plus haut niveau politique, à relever ce défi afin d'offrir un avenir aux jeunes diplômés qui constituent un pivot essentiel de l'essor de notre pays.

III. Sur le plan sécuritaire: persistance de la menace terroriste sur fond d'instabilité en Libye

- L'instabilité chronique qui prévaut en Libye a eu des incidences graves et directes sur la sécurité en Tunisie. La sécurité est une priorité absolue pour la Tunisie qui mobilise un potentiel considérable notamment sur les frontières sud du pays. Malgré les efforts des autorités en matière de lutte contre le terrorisme, la Tunisie a été en 2015 la cible de trois attaques terroristes majeures perpétrées successivement au Bardo, à Sousse et à Mohamed V. L'objectif de ces attaques terroristes était de déstabiliser le processus démocratique en Tunisie et de porter préjudice à l'un des secteurs stratégiques de l'économie tunisienne à savoir le tourisme. A titre indicatif et pour l'ensemble de l'année 2015, le secteur du tourisme a connu un repli de 35,1% en termes de recettes par rapport à 2014.
- L'attaque terroriste perpétrée le 7 mars 2016 par Daech contre la ville de Ben Guerdane, au Sud de la Tunisie, était un acte sans précédent et une violation extrêmement grave de l'intégrité territoriale de la Tunisie. Les forces de l'ordre et l'armée tunisienne ont fait preuve d'un professionnalisme exemplaire dans leur réponse coordonnée à cette attaque. Leur capacité de réaction d'une manière rapide et efficace a permis de faire échouer cette tentative désespérée de déstabiliser la Tunisie.
- Le terrorisme constitue donc une menace réelle au processus démocratique et au développement socio-économique en Tunisie. Les Autorités tunisiennes sont déterminées à éradiquer ce fléau et à lutter contre la radicalisation et l'extrémisme religieux, dans le cadre du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.
- C'est ainsi que la Tunisie finalisera prochainement l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme qui s'insère dans le cadre d'une approche globale et multidimensionnelle. De même, une loi organique relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent a été adoptée le 7 août 2015 par l'ARP. En application de cette loi, un pôle judiciaire antiterroriste a été mis en place auprès du Tribunal de première instance de Tunis, opérationnel depuis l'entrée en vigueur de cette loi. Ce pôle judiciaire a une compétence d'attribution exclusive dans les infractions terroristes et les infractions connexes.

Conformément à cette loi organique, la Commission nationale de lutte contre le terrorisme a été également créée le 22 mars 2016. La mise en place de cette Commission s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Gouvernement en matière de lutte contre le terrorisme sur le court et le long-terme. Ainsi à court-terme, cette Commission œuvrera en vue de neutraliser les dangers de la menace terroriste sur l'évolution du processus démocratique en Tunisie. A plus long-terme, elle traitera des facteurs qui alimentent le terrorisme et travaillera sur le renforcement des capacités des institutions militaire et sécuritaire et sur la modernisation du dispositif sécuritaire du pays. La Commission sera également chargée de la sensibilisation au danger terroriste à travers notamment des campagnes et des programmes culturels et éducatifs auxquels seront associées les composantes de la Société civile. En outre, elle assurera le suivi des engagements internationaux de la Tunisie en matière de lutte contre le terrorisme.

DOUZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE

Luxembourg, 18 avril 2016

Déclaration de l'Union Européenne

1. A l'occasion du Conseil d'Association avec la Tunisie, l'Union européenne (UE) renouvelle au peuple tunisien son engagement résolu à soutenir la transition qu'il a engagée en 2011 pour la liberté, la démocratie, la dignité et la justice sociale. L'UE réitère tout son appui pour relever les défis interconnectés auxquels la Tunisie fait face pour consolider les acquis démocratiques et mettre en œuvre la nouvelle Constitution, assurer la sécurité de tous les Tunisiens, et entreprendre les réformes pour créer des perspectives socio-économiques, particulièrement pour la jeunesse.
2. En 2015, de nombreuses visites de haut niveau ont témoigné de l'importance stratégique que l'UE et la Tunisie accordent mutuellement à leurs relations, y compris celles du Président du Conseil européen, du Président du Parlement européen, de la Haute Représentante / Vice-présidente de la Commission et de plusieurs Commissaires, à Tunis ainsi que celle du Ministre des affaires étrangères tunisien à Bruxelles, la participation exceptionnelle du Chef du gouvernement M. Habib Essid au Conseil Affaires étrangères de juillet 2015 et les quatre visites du Coordinateur européen pour la lutte contre le terrorisme. La récente visite du Commissaire en charge de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement, Johannes Hahn, il y a quelques jours (6-8 avril), a encore été l'occasion d'évoquer les possibilités d'intensifier davantage ces relations.
3. L'UE demeure déterminée à renforcer son Partenariat privilégié avec la Tunisie, reflet de l'exception que représente sa transition démocratique et de l'ambition partagée d'approfondir les relations bilatérales dans tous les domaines. L'UE continuera de s'engager à cette fin à travers un dialogue politique toujours plus étroit, une assistance financière à la hauteur des enjeux, et la mobilisation de l'ensemble des instruments et des politiques sectorielles de l'UE qui peuvent contribuer à offrir aux Tunisiens, et en particulier à la jeunesse et aux femmes, des opportunités génératrices d'emploi, de progrès social, et de rapprochement entre nos peuples.

Pour un renforcement du Partenariat privilégié

4. La revue par l'UE de sa Politique européenne de voisinage (PEV), sur laquelle une Communication conjointe a été adoptée le 18 novembre 2015, fournit le cadre propice au renforcement du Partenariat privilégié UE-Tunisie. L'UE se réjouit de la participation constructive de la Tunisie à la consultation qui a précédé l'adoption de la Communication. Elle se propose d'entamer à présent avec les autorités tunisiennes une discussion approfondie sur la nature et l'orientation futures du Partenariat privilégié, sur la base de la Communication et en particulier du principe de différenciation. La révision de la PEV devrait ainsi permettre de confirmer l'ambition globale et multisectorielle consacrée par le "Plan d'Action mettant en œuvre le Partenariat privilégié (2013-2017)" tout en renforçant encore la coopération sur certaines thématiques qui sont au cœur des enjeux actuels, y compris la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme, la sécurité et la lutte contre le terrorisme, le développement socio-économique inclusif et durable, l'appui à la jeunesse et à la mobilité des jeunes, et la migration.
5. L'UE salue le rôle fondamental joué par la société civile tunisienne dans les réalisations de la transition, et félicite en particulier les membres du Quartet du Dialogue national, lauréats du Prix Nobel de la Paix 2015. Au-delà du soutien en financements et en expertise qu'elle leur apporte, l'UE demeure convaincue de la nécessité d'impliquer étroitement les organisations de la société civile - y compris les partenaires sociaux - dans l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle des politiques publiques. Au regard des orientations stratégiques que certains volets de nos relations peuvent impliquer pour le modèle social et économique de la Tunisie, l'UE propose d'intensifier encore le dialogue tripartite (UE, autorités, société civile) déjà en place pour l'ensemble des sous-comités thématiques.
6. L'UE se félicite également de la création de la Commission parlementaire mixte UE-Tunisie, dont la séance constitutive s'est tenue à Bruxelles le 18 février 2016, et qui représente un instrument susceptible de contribuer à rapprocher nos peuples tout en consolidant le rôle central de l'Assemblée des Représentants du Peuple dans la démocratie tunisienne.

Consolidation démocratique

7. L'UE salue les pas importants accomplis en 2015 par la Tunisie dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, en particulier pour la création de la Cour constitutionnelle et l'adoption de la loi sur l'accès à l'information. Elle souligne l'importance de la création de l'ensemble des instances prévues par la Constitution, de la poursuite du processus de justice transitionnelle, et de la mise en œuvre effective des réformes, notamment dans les secteurs de la sécurité et de la justice et des droits de l'Homme qui font l'objet d'importants programmes d'appui de l'UE.
8. La mise en conformité de la législation et des pratiques avec la nouvelle Constitution, ainsi qu'avec les obligations internationales de la Tunisie en matière de droits de l'Homme et de libertés fondamentales, doit rester une priorité de la transition démocratique, et l'UE est disposée à poursuivre son appui à ce processus. Attentive aux débats publics qui animent la société tunisienne, l'UE rappelle tout particulièrement son attachement au principe de non-discrimination, y compris sur la base du genre et de l'orientation sexuelle, et à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux personnes LGBTI, notamment pour l'harmonisation du cadre légal avec la nouvelle Constitution. Elle considère également fondamental que les mesures nécessaires en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme soient prises et appliquées en pleine conformité avec les droits et libertés garantis par la Constitution – y compris les droits de la défense, la liberté d'expression, et l'interdiction de la torture – et conformément aux engagements internationaux de la Tunisie.
9. L'UE reste par ailleurs engagée à poursuivre son appui au processus électoral en Tunisie, qui constitue depuis 2011 l'une de ses priorités. Dans la perspective de l'organisation des prochaines élections municipales, elle est disposée, si les autorités tunisiennes le souhaitent, à envisager la mobilisation d'une assistance technique et à déployer une mission d'observation électorale. L'UE continuera également à appuyer les organisations de la société civile actives dans la supervision du processus électoral.

Sécurité et lutte contre le terrorisme

10. Le terrorisme, qui a lourdement frappé la Tunisie et l'Europe en 2015 et en 2016, est une menace commune qui nécessite une réponse concertée dans le strict respect des valeurs partagées de démocratie et de respect des droits de l'Homme. L'attaque du 7 mars 2016 à Ben Gardane a confirmé l'ampleur de cette menace pour la Tunisie, en particulier dans les zones frontalières.
11. L'UE est particulièrement préoccupée par les répercussions de la crise libyenne sur la Tunisie. Elle salue les efforts de la Tunisie pour accueillir les nombreux Libyens qui ont dû quitter leur pays, et son soutien incessant à une solution politique permettant la mise en place d'un gouvernement d'union nationale à Tripoli. L'UE se tient prête à fournir une aide substantielle au gouvernement libyen, au niveau politique, économique et sécuritaire, afin qu'il puisse immédiatement affirmer son autorité et délivrer les services essentiels.
12. Au cours de l'année 2015, l'UE et la Tunisie ont accentué leur dialogue et leur coopération en matière de lutte contre le terrorisme, tant au niveau bilatéral - avec la tenue le 21 septembre à Tunis du premier Dialogue politique renforcé en la matière - que dans le cadre multilatéral du G7+4, avec l'implication de l'ensemble des services tunisiens compétents. L'UE se félicite que son programme d'appui à la Réforme du secteur de la sécurité en Tunisie - qui s'attache en particulier à la restructuration des forces de sécurité, à la sécurité des frontières et aux services de renseignement - ait été officiellement lancé en novembre 2015, et appelle la Tunisie à prendre toutes les dispositions pour assurer une mise en œuvre rapide et efficace de ses activités. La lutte contre le trafic d'armes à feu reste prioritaire afin de combattre efficacement les groupes terroristes en Tunisie comme en Europe.

13. L'UE a par ailleurs mobilisé l'ensemble de ses services - le Coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, le SEAE, la Commission, et les agences - pour préparer des actions complémentaires qui répondent aux besoins de la Tunisie, à travers de nouveaux projets spécifiques à ce pays, le développement des projets régionaux et thématiques pertinents plaçant la Tunisie comme priorité, des liens renforcés avec les agences de l'UE (Europol, CEPOL, Eurojust, et Frontex) et la contribution du Réseau européen de sensibilisation à la radicalisation. Toutes ces actions, proposées par la Haute Représentante / Vice-présidente de la Commission au Chef du gouvernement, visent à soutenir la mise en œuvre d'une stratégie globale tunisienne de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation conforme aux droits de l'Homme, et s'inscrivent en complémentarité avec les actions des Etats membres et des autres partenaires internationaux de la Tunisie.

Développement socio-économique inclusif et durable

14. La situation socio-économique de la Tunisie, marquée par un taux de chômage élevé - surtout chez les jeunes – et un faible taux d'activité des femmes, une baisse des investissements directs étrangers, et des disparités sociales et régionales persistantes, s'est encore aggravée en 2015 avec l'impact des attentats terroristes sur le secteur du tourisme. L'UE réitère son appui aux autorités tunisiennes et aux forces économiques et sociales dans l'élaboration et la mise en œuvre de réformes et de projets ambitieux susceptibles de favoriser les investissements et la création d'emplois. Elle attend ainsi avec intérêt la présentation par la Tunisie de son plan quinquennal de développement, qui lui permettra de mieux préparer et cibler son appui. L'UE est prête à mettre davantage encore à contribution son assistance financière et son expertise en vue notamment de contribuer à promouvoir l'adéquation des systèmes de formation avec les besoins du marché du travail, à augmenter la compétitivité des petites et moyennes entreprises, à optimiser l'usage des nouvelles technologies, mais aussi à développer des politiques de promotion de l'intégrité, de la transparence et de la lutte contre la corruption, en cohérence avec l'approche décentralisée et les principes de développement durable prévus par la Constitution. Des réformes pour garantir un bon fonctionnement du marché du travail et le climat des affaires sont des priorités, de même que le rapprochement progressif de la législation tunisienne avec l'acquis communautaire.

15. Dans cette perspective, l'UE se réjouit vivement du lancement, en octobre 2015 en présence de la Commissaire européenne au Commerce, des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) avec la Tunisie, dont un nouveau cycle de négociations se tient cette semaine à Tunis. Cet accord, dont l'objectif est l'intégration progressive de l'économie tunisienne avec le marché intérieur de l'UE, est conçu selon une approche asymétrique visant à en faire une composante essentielle de l'appui à la diversification économique du pays et à son développement socio-économique. L'UE souhaite assurer un grand niveau de transparence dans ce processus, et encourage en particulier l'Assemblée des Représentants du Peuple et la société civile à y participer pleinement afin que l'accord soutienne le modèle économique choisi par la Tunisie, selon les modalités et le rythme adaptés à son économie, et constitue un réel progrès pour l'ensemble des Tunisiens, notamment en contribuant à la réduction des inégalités. L'UE réitère son engagement à accompagner la Tunisie dans le processus de négociation et dans la mise en œuvre du futur accord à travers son assistance technique et financière. Elle reconnaît également la nécessité, pour qu'un tel accord puisse offrir son plein potentiel, de l'octroi de facilités pour la mobilité, entre autres, des prestataires de services tunisiens dans l'UE.
16. Dans un effort significatif qui illustre son engagement à soutenir la Tunisie et son économie dans de multiples domaines, l'UE a décidé une hausse exceptionnelle et pour deux ans du contingent d'huile d'olive tunisienne exempté de droits de douane.
17. L'UE se félicite par ailleurs de l'intention affirmée par les autorités tunisiennes d'accélérer les négociations dans le secteur du transport aérien, en vue notamment de l'accord euro-méditerranéen sur les services aériens. Elle rappelle à cet égard les bénéfices économiques indéniables engendrés par exemple au Maroc par la conclusion d'un tel accord.
18. L'UE réitère également sa disposition à intensifier les discussions dans la perspective d'un accord sur l'évaluation, la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA), qui permettrait d'offrir un accès plus facile aux marchés respectifs dans les secteurs prioritaires choisis par la Tunisie.

19. L'UE salue les engagements ambitieux de la Tunisie à l'occasion de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui confirment le choix de la Tunisie en faveur de l'économie verte et du développement durable, en cohérence avec la Constitution. Elle encourage la Tunisie à mettre en œuvre sa contribution nationale (INDC) et sa stratégie nationale du climat en profitant pleinement de la coopération euro-méditerranéenne en la matière. Elle exprime également son souhait d'approfondir sa coopération avec la Tunisie en matière énergétique et en particulier afin de développer le secteur des énergies renouvelables.
20. L'UE encourage la Tunisie à mettre en place l'instance constitutionnelle du développement durable et des droits des générations futures prévue par la Constitution. Rappelant les recommandations utiles de son assistance, l'UE invite la Tunisie à adopter le Code de l'Environnement et à développer des stratégies sectorielles pour la protection de l'environnement, sur la base de la nouvelle stratégie nationale de développement durable et en veillant à impliquer la société civile.

Migration

21. En matière de migration, l'UE salue la participation constructive de la Tunisie au Sommet de la Valette des 11-12 novembre 2015. L'UE invite la Tunisie à adopter un cadre juridique conforme aux standards internationaux garantissant la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que les droits de tous les migrants, en impliquant étroitement la société civile et en profitant de son programme d'assistance actuellement en cours. L'UE est disposée à accroître son assistance technique et financière à la Tunisie en la matière, en particulier à travers le fonds fiduciaire nouvellement créé, et appelle la Tunisie à présenter des initiatives susceptibles d'être financées par ce fonds.
22. L'UE rappelle par ailleurs sa disponibilité et son souhait d'organiser une réunion du comité mixte de suivi du Partenariat pour la Mobilité, ainsi qu'à entamer les négociations sur des accords de facilitation d'octroi de visas et de réadmission dans l'intérêt mutuel. L'UE souligne également la nécessité de progresser dans la prévention et la lutte contre l'immigration irrégulière et de renforcer la coopération pratique dans le domaine du retour et de la réadmission ; à cet égard, elle réaffirme sa disponibilité à fournir une assistance à la Tunisie en la matière.

Pour une intensification des échanges humains

23. L'UE se réjouit de l'association de la Tunisie au Programme-cadre de recherche Horizon 2020, qui offre des opportunités importantes aux chercheurs tunisiens et doit permettre d'intensifier encore la coopération entre Tunisiens et Européens dans le domaine de la recherche. Elle appelle de ses vœux une participation active de la Tunisie à ce programme, afin que soit pleinement exploité le potentiel de cette association, et se tient prête à accompagner les efforts tunisiens en ce sens. L'UE confirme également sa volonté de poursuivre et renforcer la coopération scientifique dans le contexte régional, notamment en appuyant l'initiative "PRIMA" qui vise à relancer le Partenariat pour la Recherche et l'Innovation en Méditerranée.
24. L'UE encourage les autorités et acteurs tunisiens à faire plein usage du programme Erasmus+ dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la jeunesse, et prépare à cet effet une action importante, qui permettra de renforcer de manière significative la possibilité pour les étudiants et chercheurs tunisiens de bénéficier de ce programme d'échange dans l'UE.

Des ressources financières en appui au Partenariat privilégié

25. Depuis 2011, l'UE a plus que doublé le montant de sa coopération financière (dons) allouée à la Tunisie, qui a bénéficié d'environ un milliard d'euros de subventions, pour l'essentiel dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). La Tunisie est le premier bénéficiaire, dans le voisinage sud, du Programme "*Umbrella*" qui reconnaît les progrès en matière de démocratie et de droits de l'Homme.
26. Les grands axes de l'assistance actuelle de l'UE sont les suivants: 1) Réformes socioéconomiques pour la croissance inclusive, la compétitivité et l'intégration; 2) Consolidation des éléments constitutifs de la démocratie; 3) Développement régional et local durable.

27. Ces subventions se doublent d'une assistance macro-financière (prêts) de 300 millions d'euros, à laquelle l'UE envisage à présent d'ajouter un deuxième programme de 500 millions d'euros. Depuis 2011, la Tunisie a aussi bénéficié d'environ 1,5 milliards d'euros de prêts dans les infrastructures économiques et sociales, le soutien des PME, la microfinance et à travers des fonds d'investissement ('venture capital').
28. Malgré l'importance de son aide à la Tunisie, l'UE est consciente de la nécessité pour l'ensemble des partenaires internationaux d'accroître encore leur soutien et de le rendre plus efficace et visible dans la période cruciale que connaît le pays. L'UE et ses Etats membres s'engagent à redoubler d'efforts pour identifier toutes les opportunités d'assistance supplémentaire, à travers des financements spécifiques ou des mesures exceptionnelles de soutien, en coordination avec les autres partenaires internationaux de la Tunisie. Ils rappellent à cet égard la nécessité d'améliorer les taux d'absorption des aides internationales déjà engagées.
29. Dans ce contexte, en particulier au regard de l'urgence posée par la situation socio-économique et sécuritaire, l'UE et ses Etats membres explorent la possibilité d'utiliser d'autres modalités, afin d'accroître et d'optimiser l'assistance financière à la Tunisie.
30. L'UE entend soutenir les orientations stratégiques définies par la Tunisie, dans une perspective de long terme mais aussi, lorsque c'est possible, à travers des initiatives pilotes démontrant des effets rapides et visibles pour les citoyens. Elle salue la remise de la note d'orientation du gouvernement en vue de son programme de développement, et encourage la Tunisie à formuler rapidement des priorités appuyées par des stratégies sectorielles susceptibles de recueillir un appui structuré des partenaires internationaux.
-

**DOUZIEME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION TUNISIE-UE
(LUXEMBOURG, 18 AVRIL 2016)****Déclaration de la République Tunisienne**

1. La Tunisie se réjouit de la tenue, le 18 avril 2016 au Luxembourg, de la 12ème session du Conseil d'Association Tunisie/Union Européenne, avec la coprésidence de M. Khemaies Jhinaoui, Ministre des Affaires Etrangères de la République Tunisienne, et de Mme Federica Mogherini, Haute Représentante de la Politique Etrangère et de la Politique de Sécurité de l'UE et Vice-présidente de la Commission européenne, et en présence de M. Johannes Hahn, Commissaire européen en charge de la Politique Européenne de Voisinage et des Négociations d'Élargissement.
2. La Tunisie exprime sa satisfaction quant à l'évolution croissante et positive des relations tuniso-européennes qui se sont hissées, depuis 2011, à un palier supérieur et stratégique à travers notamment l'adoption, en novembre 2012, du «Plan d'action pour un Partenariat privilégié». Ce partenariat offre des perspectives prometteuses en vue de faire évoluer les liens de coopération entre la Tunisie et l'UE à un niveau le plus élevé possible.
3. La partie tunisienne note avec satisfaction les progrès enregistrés depuis la tenue de la 11ème session du Conseil d'Association Tunisie-UE (le 17 mars 2015 à Bruxelles), dans le cadre du suivi régulier de la mise en œuvre du Plan d'action pour un Partenariat privilégié relatif à la période 2014-2017. Ce Plan d'action exprime la volonté commune de la Tunisie et de l'Union Européenne pour un renforcement des engagements des deux parties dans différents domaines, qu'il s'agisse de l'État de droit et de la bonne gouvernance, du respect et de la promotion des droits de l'Homme, de l'économie, du développement et de la gouvernance locale, du commerce et des questions sociales et sectorielles.
4. La 12ème session du Conseil d'Association Tunisie-UE intervient à un moment crucial où la Tunisie est appelée à consolider ses acquis démocratiques, tout en faisant face à des défis socio-économiques et sécuritaires majeurs dans un environnement régional instable, marqué notamment par une détérioration grave de la situation sécuritaire en Libye voisine.

5. La Tunisie souligne la nécessité urgente de saisir l'occasion de cette 12ème session de Conseil d'Association pour réaliser, avec son partenaire privilégié l'UE, un saut qualitatif et quantitatif vers des mécanismes de coopération innovants et novateurs, à même de répondre efficacement à ces défis qui menacent d'une manière substantielle la stabilité et la transition politique et économique du pays.

I. Des avancées démocratiques considérables sur fond de défis sécuritaires et socio-économiques majeurs

6. La dynamique particulière que connaît actuellement le paysage politique en Tunisie et les pratiques démocratiques qui y sont consacrées sont le résultat d'un processus engagé depuis 2011 et motivé par un choix déterminé et irréversible en faveur des valeurs universelles de démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit. Deux étapes phares ont marqué ce processus de transition démocratique en Tunisie à savoir l'adoption d'une nouvelle Constitution moderniste et progressiste et l'organisation d'élections législatives et présidentielles démocratiques, libres et transparentes, à l'issue desquelles des institutions stables ont été mises en place.

7. Ces avancées significatives sur la voie de la démocratisation et des droits de l'Homme ont été réalisées dans un contexte national marqué par de profonds bouleversements politiques et socio-économiques et par une situation régionale sécuritaire défavorable alimentée par l'instabilité chronique qui règne en Libye.

8. La Tunisie a adopté une démarche inclusive basée sur le dialogue et le consensus entre toutes les forces vives du pays et impliquant activement la Société civile dans les grandes questions engageant l'avenir du pays, ce qui a valu au Quartet du Dialogue National l'attribution du prestigieux Prix Nobel de la Paix en 2015. Cette distinction constitue le couronnement du processus politique et de la singularité de la démarche tunisienne dans une région où les valeurs de la démocratie et des droits de l'Homme se font rares.

9. **Sur le plan institutionnel**, la Tunisie se penche sur une révision de son dispositif législatif afin qu'il reflète l'esprit de la nouvelle Constitution. La mise en œuvre pratique de la nouvelle Constitution s'inscrit dans le cadre d'un processus évolutif et associant toutes les parties prenantes afin de traduire l'esprit de la nouvelle Constitution par des lois, des décrets et des pratiques institutionnelles.
10. En matière de droits de l'Homme, des avancées importantes ont été réalisées afin d'assurer une conformité avec les standards et engagements internationaux de la Tunisie qui a fait un choix irréversible en faveur des valeurs universelles de droits de l'Homme et des libertés fondamentales.
11. S'agissant des instances constitutionnelles, la Tunisie a préparé un projet de texte de loi organique qui fixe les directives communes pour les cinq instances constitutionnelles. Il sera transmis à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) pour approbation en mai 2016. La Tunisie œuvre également à l'harmonisation avec la Constitution du cadre légal des instances déjà existantes à l'instar de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) et la Haute Instance de Communication Audiovisuelle (HAICA), mises en place respectivement en décembre 2012 et novembre 2011. Pour cette dernière, un comité technique a été créé en vue d'élaborer un projet de texte pour l'élection de la nouvelle Instance de communication audiovisuelle, comme prévu par la Constitution. Le projet sera finalisé au niveau du Conseil des Ministres fin août 2016 pour être transmis à l'ARP début Septembre 2016.
12. De même, des avancées ont été réalisées dans le processus de mise en place des trois autres instances prévues par la Constitution, à savoir l'Instance des droits de l'Homme, l'Instance du développement durable et des générations futures et l'Instance de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Des comités techniques respectifs ont été créés afin de finaliser des projets de loi pour chaque instance et ce, à travers une démarche participative avec les différentes parties prenantes, y compris la Société civile. La finalisation de ces textes et leur transmission à l'ARP est prévue pour fin juin 2016.

13. Par ailleurs, le projet de loi sur le Conseil Supérieur de la Magistrature a été adopté le 23 mars 2016 par l'ARP. De même, les trois commissions techniques mises en place depuis 2014 continuent leurs travaux de révision du Code des procédures civiles et commerciales, du Code des procédures pénales et du Code pénal. Dans le cadre des efforts déployés en matière de lutte contre la criminalité organisée, deux projets de loi relatifs respectivement à la lutte contre la traite des êtres humains et les stupéfiants sont en cours d'examen par l'ARP. De même, un projet de loi relatif au droit d'asile a été finalisé et prévoit une commission nationale en charge des demandes d'asile qui est en cours d'examen. D'un autre côté, l'ARP a élu, le 30 mars 2016, les membres de l'Instance nationale de lutte contre la torture.
14. En outre et en application de la loi organique du 7 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent, un pôle judiciaire antiterroriste a été mis en place auprès du Tribunal de première instance de Tunis, opérationnel depuis l'entrée en vigueur de cette loi. Par ailleurs, une loi organique a été adoptée le 3 décembre 2015 relative à la Cour constitutionnelle, garante du respect des libertés et des droits constitutionnels.
15. Au sujet des élections municipales, le projet de loi électorale a été soumis à l'ARP le 10 janvier 2016. Il permettra à l'ISIE de procéder à l'inscription sur les listes électorales. Ces préparatifs aux élections municipales s'insèrent dans un cadre plus général, à savoir le processus de décentralisation prévu par la Constitution. Afin de mettre sur les rails ce programme de décentralisation, un ensemble de structures techniques spécialisées a été mis en place et le cadre juridique nécessaire à cet effet commence à prendre forme. Le Code des collectivités territoriales et la communalisation du territoire sont dans un stade avancé d'élaboration.
16. **Sur le plan économique**, la Tunisie est confrontée à de graves difficultés et doit apporter des réponses urgentes à des revendications sociales pressantes et légitimes. En dépit des progrès enregistrés en matière de transition démocratique, la situation économique demeure problématique avec des déficits publics récurrents, une croissance économique en berne, des taux de chômage assez élevés notamment chez les jeunes qualifiés et des disparités régionales drastiques.

17. L'année 2015 a connu un fléchissement de l'activité économique dans les principaux secteurs. Les principaux indicateurs économiques relatifs à 2015 font état d'un taux de croissance quasi-nul (0,8%), un déficit budgétaire avoisinant les 5% et une dette publique d'environ 53% du PIB. Par ailleurs, le déficit de la balance commerciale s'est contracté et le déficit courant s'est établi à 8,7% du PIB. Fin 2015, le taux de chômage a atteint 15,4% en général et environ 31,2% chez les diplômés du Supérieur.
18. S'agissant de 2016, les prévisions tablent sur une reprise économique modeste avec un taux de croissance de 2,5%. Cette performance est insuffisante pour permettre à la Tunisie de répondre efficacement aux graves difficultés socio-économiques et garantir le succès de son processus démocratique dans sa globalité, partant du principe qu'il ne peut y avoir de liberté et de démocratie sans prospérité économique et progrès social.
19. L'une des réponses à ce défi socio-économique réside dans le nouveau Plan quinquennal de développement 2016-2020 qui focalisera notamment sur le développement dans les régions intérieures, berceau de la révolution tunisienne, et prévoit des réformes structurelles de grande envergure. Il s'agit principalement de:
- renforcer les équilibres budgétaires (réforme de l'administration fiscale, promulgation d'un code unique d'impôts, modernisation de l'administration douanière, préparation d'une stratégie d'endettement à moyen terme).
 - consolider les fondamentaux de l'économie.
 - développer les ressources humaines (réforme du système éducatif et de l'enseignement supérieur, formation professionnelle, révision code du travail...).
 - refondre les systèmes de couverture, de protection et de prestation sociale.
 - promouvoir la bonne gouvernance et évoluer vers une plateforme économique basée sur le développement durable.

20. Dans le cadre de la concrétisation de ces réformes majeures, la Tunisie a franchi des pas importants dans la révision du cadre économique institutionnel et réglementaire. C'est ainsi que les projets de lois respectivement sur la concurrence et le Partenariat Public-Privé ont été adoptés en 2015 par l'ARP. De même, la Tunisie compte renforcer le cadre légal de l'investissement à travers la promulgation d'un nouveau Code des investissements. Le projet de ce code, élaboré en 2015, se base sur les règles de transparence et de l'Etat de droit et offre un cadre plus attractif aux IDE. Il permettra notamment la promotion et la diversification du tissu économique à contenu élevé en emploi, l'encouragement de l'investissement extérieur, le renforcement de l'intégration dans l'économie mondiale et la promotion de l'économie numérique en tant que vecteur de développement.
21. S'agissant de la question de l'emploi, principale priorité du gouvernement, la Tunisie a organisé, le 29 mars 2016, un dialogue national sur l'emploi en présence notamment de M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies et de M. Guy Ryder, Président du Bureau International du Travail. Ce dialogue illustre la priorité accordée par les autorités tunisiennes à la résolution du problème du chômage et de l'engagement, au plus haut niveau politique, à relever ce défi afin d'offrir un avenir aux jeunes diplômés qui constituent un pivot essentiel de l'essor de notre pays.
22. **Sur le plan sécuritaire**, l'instabilité chronique en Libye a eu des incidences graves et directes sur la sécurité en Tunisie. Le chaos libyen continue d'alimenter l'instabilité et le terrorisme dans notre pays qui mobilise un potentiel considérable sur ses frontières sud. Malgré ces efforts, la Tunisie a été en 2015 la cible des trois attaques terroristes majeures successivement au Bardo, à Sousse et à Mohamed V, dont l'objectif était bien évidemment de déstabiliser la jeune démocratie tunisienne, en frappant le secteur du tourisme, secteur clé de son économie. A titre indicatif et pour l'ensemble de l'année 2015, le secteur du tourisme a connu un repli de 35,1% en termes de recettes par rapport à 2014.

23. L'attaque terroriste de Daech, perpétrée le 7 mars 2016 contre la ville de Ben Guerdane, était un acte sans précédent visant à proclamer un nouvel émirat dans cette partie du territoire tunisien. Il s'agit d'une violation extrêmement grave de l'intégrité territoriale de la Tunisie. Les forces de l'ordre et l'armée tunisienne ont fait preuve d'un professionnalisme exemplaire dans leur réponse coordonnée à cette attaque. Leur capacité de réaction d'une manière rapide et efficace a permis de faire échouer cette tentative désespérée de déstabiliser la Tunisie.
24. La Tunisie vit dans l'ombre de la menace terroriste en provenance de la Libye et compte sécuriser davantage ces frontières à travers un système de surveillance électronique sophistiqué et l'intensification des missions de reconnaissance afin de repérer toute tentative d'intrusion.
25. Les forces de sécurité et l'armée restent mobilisés et vigilantes. L'unité nationale et l'engagement de toutes les forces vives du pays contre le terrorisme sont également des facteurs clés dans la lutte contre ce fléau. Le Peuple tunisien rejette la violence, l'extrémisme et le terrorisme et demeure fortement attaché aux valeurs de paix, de démocratie, de liberté et de tolérance. La coordination avec les pays voisins et en particulier avec l'Algérie se renforce davantage pour faire face à ce danger commun. Tant que la crise en Libye n'est pas résolue, la Tunisie et la région euro-méditerranéenne toute entière seront toujours menacées.
26. Dans le cadre de l'engagement ferme du gouvernement à éradiquer le terrorisme, une Commission nationale de lutte contre le terrorisme a été mise en place le 22 mars 2016 conformément aux dispositions de la loi organique du 7 août 2015, régissant la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent. Cette Commission sera chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes et politiques adéquates en matière de lutte contre le terrorisme. A court terme, elle vise à prévenir les dangers liés à ce fléau et qui représentent une menace véritable au processus de transition démocratique. De même, elle permettra l'adoption d'une stratégie nationale multidimensionnelle et consensuelle de lutte contre le terrorisme en s'attaquant aux causes profondes de ce phénomène. Cette Commission nationale tiendra compte dans ses travaux des observations des organisations internationales et des composantes de la société civile concernées par la lutte antiterroriste.

II. Les relations tuniso-européennes: vers un nouveau partenariat fondé sur des valeurs démocratiques communes

27. La Tunisie qualifie de stratégiques ses relations avec l'UE qui ont connu depuis 2011 une nouvelle dynamique confortée par l'adoption, en novembre 2012, du Plan d'action pour un Partenariat Privilégié avec l'UE. Ce nouveau cadre a offert de nouvelles perspectives pour le raffermissement de la coopération tuniso-européenne.
28. La Tunisie exprime à l'UE ses vifs remerciements pour son appui renouvelé en toute occasion à son processus de transition démocratique. Elle se félicite, à cet égard, de la visite en Tunisie de M. Martin Schulz, Président du Parlement Européen, en février 2016, au cours de laquelle il a réaffirmé le soutien du Parlement Européen à la Tunisie.
29. La Tunisie salue la création d'une Commission Parlementaire Mixte entre l'ARP et le Parlement Européen à la suite de la réunion constitutive de cette Commission, tenue le 18 février 2016 à Bruxelles. Cette Commission offrira une plateforme institutionnelle importante pour le raffermissement des relations tuniso-européennes dans les différents domaines. En outre, la Tunisie note avec satisfaction la proposition avancée dans le cadre de l'avant-projet du rapport en cours d'élaboration au Parlement Européen sur les relations tuniso-européennes, en particulier en faveur de la mise en place d'un «Plan Marshall correctement doté» et d'une mobilisation de ressources substantielles au profit de notre pays.

30. La Tunisie salue également l'intérêt qu'accorde la Commission européenne, présidée par M. Jean-Claude Juncker, et le Service Européen pour l'Action Extérieure, ainsi que la DG NEAR, au renforcement des liens de coopération dans tous les domaines entre les deux parties. De même, la Tunisie se félicite de l'engagement des pays membres de l'UE pour l'accompagnement de la Tunisie et son appui au cours de son processus démocratique.
31. Le soutien de l'UE à la Tunisie, pays partageant désormais avec l'Union les mêmes valeurs universelles de démocratie et de droits de l'homme est en phase avec les principes et objectifs fondamentaux de la politique de voisinage. La Tunisie a fait un choix vital et irréversible de rejoindre le concert des nations démocratiques. Ce choix appelle de la part de nos partenaires, en premier lieu l'UE, l'octroi d'un appui exceptionnel permettant à la Tunisie de relever les grands défis actuels. Un appui européen conséquent à la Tunisie constitue une nécessité stratégique dans la mesure où les effets de la réussite de notre pays dépasseront largement le cadre national et auront indéniablement un impact positif sur la sécurité, la stabilité et le développement de toute la région.
32. La partie tunisienne se félicite de la qualité des échanges qui ont eu lieu à l'occasion de la réunion du Comité d'Association Tunisie-UE qui s'est tenue le 16 décembre 2015 à Tunis. Ce Comité a été une occasion pour assurer le suivi des relations tuniso-européennes dans les domaines prévus par le Plan d'action sur le Partenariat Privilégié 2014-2017, et pour examiner les moyens de renforcer davantage ces liens. La Tunisie salue l'engagement européen exprimé lors de cette réunion en faveur de la Tunisie.
33. De même, la Tunisie se félicite de la tenue régulière des réunions des différents sous-comités sectoriels prévus par l'Accord d'Association (depuis la tenue du précédent Conseil d'Association, il s'agit des sous-comités suivants: «Dialogue économique» le 25 mars 2015 à Bruxelles, «Justice et Sécurité» le 23 avril 2015 à Tunis, «Affaires sociales et Migration» le 24 avril 2015 à Tunis, «Droits de l'Homme et Démocratie» le 5 mai 2015 à Tunis, «Transport, Energie et Environnement» le 3 février 2016 à Bruxelles, «Agriculture et Pêche», le 4 février 2016 à Bruxelles).

34. La partie tunisienne réaffirme son engagement en faveur de l'approche participative adoptée dans la conduite des travaux des sous-comités et consistant à associer la Société civile dans le dialogue institutionnel entre la Tunisie et l'UE. Les sessions des sous-comités sont désormais précédées d'une consultation entre des représentants de la Société civile, des autorités tunisiennes et des institutions de l'UE. De même, la Société civile est désormais tenue informée des principales recommandations issues des travaux des réunions périodiques d'évaluation et de suivi de la coopération tuniso-européenne.

Appui financier à la Tunisie

35. Le Partenariat Privilégié a permis de réaliser des avancées notables dans les relations tuniso-européennes. Concrètement, ceci s'est traduit par un accroissement de l'allocation annuelle européenne accordée à la Tunisie dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage (IEV) et couvrant trois secteurs prioritaires: réformes socioéconomiques pour une croissance inclusive, consolidation des éléments fondamentaux de la démocratie et développement régional et local durable. Ainsi et au titre des années 2014 et 2015, l'UE a alloué respectivement à la Tunisie 169 et 186,8 millions d'euros en termes d'aide au développement.
36. La Tunisie formule le souhait que cette tendance ascendante soit confirmée pour 2016 et pour les années à venir dans le cadre de la programmation du nouveau Cadre Unique d'Appui 2017-2020 (CUA). Elle souhaite une forte mobilisation des fonds européens disponibles dans le cadre du programme faitier multipays UMBRELLA et la réserve de flexibilité de l'IEV. Elle appelle en outre à consolider sa participation aux programmes de coopération transfrontaliers et régionaux. Notre pays formule le souhait que la visite prévue au mois de septembre 2016 d'une délégation du Service Européen pour l'Action Extérieure et la DG NEAR permettra d'assurer le maximum de cohérence entre les lignes directrices du document programmatique du CUA et les priorités du Plan quinquennal de développement 2016-2020, à travers l'identification de mécanismes et d'outils appropriés.

37. La Tunisie fait part de sa satisfaction suite à l'approbation, le 12 février 2016, par la Commission Européenne de la demande tunisienne de bénéficier d'une 2ème opération d'AMF d'un montant de 500 millions d'euros, dans l'objectif d'aider notre pays à surmonter les graves difficultés économiques pesant sur le processus de transition. Elle sollicite, par ailleurs, une évaluation souple de l'accomplissement des conditions liées au décaissement de la troisième et dernière tranche de l'AMF I compte tenu du contexte exceptionnel que connaît le pays.

Huile d'olive

38. La Tunisie se félicite de la décision de la Commission Européenne, entérinée le 10 mars 2016 par le Parlement Européen, en faveur d'un contingent annuel additionnel de 35.000 tonnes d'huile d'olive exportée vers l'UE, exceptionnellement au titre des années 2016 et 2017. Une telle mesure s'insère dans le cadre du soutien de l'UE à la Tunisie compte tenu des difficultés de la conjoncture économique actuelle marquée notamment par un secteur touristique frappé de plein fouet en raison des attaques terroristes qui ont visé la Tunisie en 2015. Elle invite l'UE à étendre ces mesures de soutien commercial exceptionnelles à d'autres produits agricoles et de pêche.

Besoin urgent d'un soutien exceptionnel de la part de l'UE à la Tunisie: demande de mise en place d'un «fonds de stabilisation et de solidarité pour la Tunisie»

39. L'UE a accompagné et soutenu le processus de transition démocratique en Tunisie depuis ses premiers jours. Partageant désormais avec l'UE les mêmes valeurs universelles de démocratie et de droits de l'Homme, la Tunisie aspire à entretenir des liens de coopération les plus étroits possibles avec l'UE et s'inscrire ainsi dans la logique de la célèbre formule «Tout sauf les Institutions».

40. La Tunisie passe par une situation exceptionnelle et se trouve à la croisée des chemins entre la phase de consolidation des acquis démocratiques et celle de stabilisation. La conjoncture très délicate que traverse la Tunisie requiert des réponses urgentes et exceptionnelles qui soient à la hauteur des défis socio-économiques qui se posent au pays. Au-delà des instruments classiques de la coopération tuniso-européenne, notre pays a réellement besoin d'un soutien fort et substantiel de la part de son partenaire stratégique, l'UE, via notamment la mise en œuvre de mécanismes de coopération novateurs et innovants.

A ce titre et afin de contribuer efficacement au développement des régions tunisiennes défavorisées, les plus touchées par le chômage des jeunes et la pauvreté, la Tunisie a besoin de financements additionnels substantiels pour renforcer les infrastructures de base et stimuler les investissements structurants et créateurs d'emplois dans ces régions. La Tunisie réitère sa requête pour la création d'un fonds inspiré de l'expérience réussie des fonds structurels européens qui pourrait être baptisé «Fonds de stabilisation et de solidarité pour la Tunisie». Ce Fonds permettrait de donner un avenir et de l'espoir aux jeunes des régions défavorisées et de contribuer ainsi au combat contre la radicalisation et le terrorisme. De même, il représenterait un moyen très efficace de lutte contre l'immigration illégale en fixant ces populations dans leur région d'origine.

Nouvelle Politique Européenne de Voisinage

41. La Tunisie se félicite de la démarche participative adoptée par l'UE lors du processus de révision de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) dans le but de répondre au mieux aux attentes des pays partenaires et de constituer des partenariats plus efficaces au vu des nouveaux défis de la région. Ce processus a été couronné par la publication, le 18 novembre 2015, par la partie européenne de sa nouvelle PEV.

42. La Tunisie a participé activement aux discussions sur le réexamen de la PEV en prenant part aux Conférences Ministérielles de Barcelone en avril 2015 et de Beyrouth en juin 2015. Elle a également adressé sa contribution à la partie européenne en mai 2015. Dans cette contribution, la Tunisie a notamment plaidé pour:
- placer la Méditerranée au centre de l'action extérieure de l'UE et renforcer le rôle de l'Union pour la Méditerranée.
 - adopter une différenciation poussée en faveur des pays voisins qui ont opté pour un rapprochement le plus étroit possible avec l'UE et qui partagent désormais les mêmes idéaux de démocratie et de droits de l'Homme (en l'occurrence la Tunisie).
 - doter la PEV de mécanismes de réponse rapide à des nouvelles situations et des besoins urgents.
 - renforcer la stabilité politique et sociale, le développement économique inclusif, la mobilité et l'implication de la Société civile dans la scène politique et la vie économique.
43. La Tunisie salue le fait que les principes de différenciation et d'appropriation mutuelle accrue soient adoptés dans la nouvelle PEV, compte tenu du fait que tous les partenaires n'aspirent pas au même degré de coopération avec l'UE. La Tunisie plaide pour une application renforcée du principe de différenciation qui mettra en exergue l'exception tunisienne.
44. Dans le cadre du dialogue engagé autour de la nouvelle PEV, la Tunisie plaide en faveur du maintien du Plan d'action bilatéral 2014-2017 comme base de coopération avec l'UE. Ce plan d'action offre à la Tunisie une coopération multidimensionnelle dans les différents domaines. Il répond ainsi à la volonté et à l'ambition de notre pays d'engager une relation approfondie, globale et multidimensionnelle avec l'UE dans tous les secteurs. Au terme de ce Plan d'action, la Tunisie est disposée à entamer des négociations bilatérales pour convenir d'un nouveau plan d'action pour l'après 2017 et à adopter, dans un souci d'efficacité, une liste d'actions prioritaires pour chaque domaine de coopération qui sera cité dans ce nouveau plan d'action et ce, en adéquation avec le Plan quinquennal de développement 2016-2020.

Relations commerciales

Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA)

45. La Tunisie se félicite du lancement officiel des négociations sur l'ALECA en présence de la Commissaire Européenne au Commerce et de la tenue d'un round préliminaire de négociations en octobre 2015 à Tunis. Un premier round de négociations est prévu à Tunis à partir du 18 avril 2016. Le gouvernement tunisien accorde une grande importance à ce processus dont l'objectif final est la conclusion d'un ALECA entre la Tunisie et l'UE.
46. La Tunisie considère l'ALECA comme un instrument d'intégration renforcée de son économie dans l'espace européen, sur la base d'un rapprochement de la législation tunisienne avec l'acquis communautaire. Il ne constitue donc pas, du point de vue tunisien, un simple moyen de libéraliser davantage les échanges, mais plutôt un accélérateur des réformes engagées par le pays.
47. La Tunisie se félicite de la disposition de la partie européenne à renforcer son assistance en vue de la préparation et de la mise en œuvre de l'ALECA. L'intégration de la Tunisie au marché européen devra, en effet, être accompagnée de programmes de mise à niveau et de mesures de soutien adéquates, notamment pour les secteurs les plus vulnérables tels que l'agriculture et certains services. Cette intégration devra également se faire d'une manière progressive et asymétrique tenant compte de la différence du niveau de développement entre les deux parties.
48. La Tunisie souligne également l'importance de voir la conclusion de l'ALECA s'accompagner de garanties de mobilité pour les prestataires de services. Elle met également en avant la nécessité d'une meilleure prise en considération des inquiétudes et demandes exprimées par la Société civile, notamment celles d'une plus grande transparence et visibilité des retombées possibles de l'ALECA. La Tunisie a ainsi mis en place un mécanisme de consultations renforcées avec la Société civile et examine la réalisation d'études d'impact globales et sectorielles précises.

Echanges commerciaux

49. La partie tunisienne exprime le souhait de donner suite aux recommandations convenues lors des deux sous comités «Commerce, Industrie et Services» et «Marché Intérieur» (tenus respectivement les 10 et 11 février 2015 à Tunis), concernant l'appui à la Tunisie dans sa stratégie de diversification des exportations, le développement du commerce électronique, la concurrence et la protection du consommateur. Elle sollicite également l'appui de la demande tunisienne dans le cadre des négociations euro-méditerranéennes sur la révision des règles d'origine. En outre et dans l'attente de la finalisation des négociations concernant la libéralisation du commerce des produits agricoles et agricoles transformés, la Tunisie réitère sa demande de réintégration dans la liste des pays bénéficiaires du système européen des préférences SGP. Par ailleurs et au niveau du renforcement de l'intégration Sud-Sud, la partie tunisienne sollicite l'appui de l'UE pour le processus d'Agadir et de prévoir un financement pour «Agadir 4».

Coopération sécuritaire, militaire et en matière de lutte contre le terrorisme

50. La Tunisie se félicite de la signature avec l'UE, le 4 novembre 2015 à Tunis, de la Convention de financement relative au « Programme d'appui à la réforme et à la modernisation du secteur de la sécurité en Tunisie » d'une enveloppe de 23 millions d'euros. L'objectif de ce Programme étant de contribuer à réformer et moderniser les forces de sécurité conformément aux standards internationaux de droits de l'Homme, d'accompagner et renforcer les capacités techniques et opérationnelles des forces de l'ordre pour la sécurisation des frontières et de renforcer et moderniser les Renseignements au sein du Ministère de l'Intérieur.
51. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la dynamique engagée par la Tunisie en vue de réformer et moderniser son secteur de la sécurité sur la base de la consécration d'une doctrine de sécurité démocratique au service de l'Etat et des citoyens et respectueuse des droits de l'Homme. Les Autorités tunisiennes portent beaucoup d'espoir à la contribution positive qu'apportera ce programme à l'amélioration des performances des forces de l'ordre tunisiennes. Elles ne ménageront aucun effort pour assurer la mise en œuvre de ce programme en conformité avec la convention signée entre les deux parties.

52. La Tunisie salue également la tenue de la première session du Dialogue politique sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme à Tunis le 21 septembre 2015. Cette réunion de haut niveau a permis de procéder à un échange approfondi sur un nombre de questions ayant trait notamment à l'évaluation de la menace terroriste et de discuter des modalités et des actions susceptibles de répondre aux défis posés par le terrorisme et la radicalisation. Dans ce cadre, la partie tunisienne accorde un grand intérêt à la lettre en date du 18 mars 2016 adressée à M. le Chef du Gouvernement par Mme Federica Mogherini, Haute Représentante de l'UE pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité, dans laquelle elle souligne l'importance d'intensifier la coopération tuniso-européenne dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente. Cette lettre prévoit également un ensemble d'actions visant à soutenir la mise en œuvre de la stratégie tunisienne de lutte contre le terrorisme. Elle sera examinée avec toute l'attention et la diligence requises.
53. Sur le plan militaire et afin de répondre aux défis engendrés par l'insécurité aux frontières tuniso-libyennes, la partie tunisienne souhaite bénéficier d'un soutien européen en matière d'équipements militaires, d'appui à la sécurisation des frontières terrestres, maritimes et aériennes, de défense cybernétique, de formation et de lutte contre la radicalisation et le crime organisé.

Migration et Mobilité

54. Le cadre institutionnel tunisien régissant la migration s'est renforcé par la création en 2014 d'un Observatoire national de la migration. Un Haut Conseil Consultatif des Tunisiens à l'étranger sera également mis en place après l'adoption du texte réglementant ses attributions et son fonctionnement par l'Assemblée des Représentants du Peuple.
55. De même, la Tunisie se penche actuellement sur la finalisation d'une stratégie nationale en matière de migration se basant notamment sur:
- la gouvernance en matière de gestion des migrations.
 - la promotion des droits et intérêts des migrants tunisiens.

- le renforcement de la contribution de la migration au développement socioéconomique.
- la promotion de la migration régulière des tunisiens.
- la prévention de la migration irrégulière.
- la protection des droits des migrants étrangers et des demandeurs d’asile.

56. Ces objectifs nationaux s’alignent sur les priorités identifiées dans le Plan d’action adopté lors du Sommet UE/Afrique de La Valette sur la migration (11-12 novembre 2015). Dans ce cadre, la partie tunisienne procède à des consultations pour l’identification de projets qui pourraient bénéficier du financement du Fonds de la Valette.
57. La Tunisie confirme son engagement, comme prévu dans la Déclaration du Partenariat pour la Mobilité, à entamer dès que possible les négociations sur la facilitation de visas et la réadmission, en réitérant sur ce dernier point ses réserves quant à la réadmission des ressortissants des pays tiers. Concernant les annexes à cette Déclaration comportant des propositions d’actions concrètes de la part des Etats signataires, la Tunisie estime qu’un effort reste à fournir de la part de l’UE et des Etats membres pour étoffer davantage ces annexes avec des initiatives ou propositions d’action à forte valeur additionnelle en matière de développement, de migration circulaire et d’employabilité.
58. Pour la Tunisie, ce partenariat est perçu comme une opportunité et non pas un problème. La gestion de la migration ne peut en aucun cas se borner à l’aspect sécuritaire. Elle devra être appréhendée dans une logique de partenariat qui octroiera un intérêt particulier au développement des régions à fort potentiel migratoire, à l’emploi et la formation des jeunes ainsi qu’à la facilitation du mouvement des personnes par la levée des obstacles aux échanges humains, y compris par l’assouplissement des procédures d’octroi de visas et la reconnaissance des diplômes et des qualifications.

59. Par ailleurs, la question d'asile et de la protection internationale devrait occuper une place importante dans la coopération entre la Tunisie et l'UE, compte tenu de l'instabilité qui prévaut en Libye. Une éventuelle intervention étrangère dans ce pays pourrait engendrer un afflux massif de réfugiés en Tunisie. Dans ce cas, notre pays sollicitera un appui de l'UE en matière d'accueil des réfugiés.

Justice

60. La Tunisie se félicite de la coopération tuniso-européenne en matière de justice. Dans la continuité du plan d'action 2014 – 2017 et des programmes PARJ I et II, la partie tunisienne souhaite engager avec l'UE une réflexion sur la possibilité d'approfondir notre coopération et de mettre en place de nouveaux programmes en matière de justice. A cet égard, un plan de coopération à moyen et à long terme pourrait être convenu entre les deux parties concernant notamment les domaines de l'indépendance de la Justice, de l'efficacité de la justice et de consolidation des droits constitutionnels.

Transport aérien: Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens

61. La Tunisie se félicite de la reprise des contacts entre les responsables tunisiens et européens au sujet de la conclusion d'un accord sur les services du transport aérien et ce, à travers la réunion organisée entre les deux parties le 2 mars 2016 à Tunis. La partie tunisienne réitère son souhait d'accélérer les négociations en vue de finaliser cet accord dans les meilleurs délais possibles.

62. La Tunisie est consciente de la contrainte européenne relative à la nécessité d'assurer la conformité des accords bilatéraux conclus entre la Tunisie et des pays membres de l'UE avec la législation européenne et souligne son engagement à poursuivre les négociations sur l'accord horizontal en vue de répondre à cet objectif.

63. La Tunisie perçoit l'Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens en tant que projet commun de Partenariat qui dépasse le simple aspect de la libéralisation des services aériens et des activités connexes et souhaite que la partie européenne mobilise une assistance technique et un appui financier adéquat pour sa mise en œuvre.

Coopération en matière de recherche scientifique: «H2020»

64. La partie tunisienne se félicite de la signature, le 1er décembre 2015 à Bruxelles, de l'Accord d'association de la Tunisie au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation H2020. La Tunisie exprime sa reconnaissance à la Commission Européenne et aux pays membres qui ont appuyé son association à ce Programme.
65. Dans ce cadre, il est prévu de créer une unité spéciale au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et d'une structure de coordination interministérielle pour la gestion de ce programme. La partie tunisienne prévoit également de désigner des représentants aux comités du programme H2020, de lancer une campagne d'information sur ce projet et de préparer et adopter un plan pour mobiliser et impliquer le secteur privé dans ce programme. De même, la partie tunisienne envisage de créer un Bureau des sciences et de la technologie tunisienne à Bruxelles.
66. La partie tunisienne accueille favorablement les propositions de l'UE pour l'organisation d'une visite en Tunisie d'experts de la DG-RTD en vue de présenter le fonctionnement de ce programme et d'organiser une grande manifestation de communication avec la communauté scientifique et les PME tunisiennes. La partie tunisienne réitère son invitation au Commissaire européen chargé de la recherche et de l'innovation pour se rendre en Tunisie à cette occasion.

Projet «Elmed» d'interconnexion électrique entre la Tunisie et l'Italie

67. La partie tunisienne se félicite de l'appui politique de la part de la Commission Européenne, de l'Italie et de Malte au projet d'interconnexion électrique entre la Tunisie et l'Italie. Ce projet stratégique contribuerait à consacrer l'intégration de la Tunisie en particulier et du Maghreb en général au sein du marché européen d'électricité. La Tunisie invite les partenaires associés à continuer d'explorer les possibilités de financement, sous forme de don, d'une partie de ce projet qui sera réalisé par la Société tunisienne publique STEG et la Société italienne privée TERN. La partie tunisienne accueille favorablement les résultats de la réunion organisée le 29 février 2016 à Bruxelles au sujet de ce projet par la Commission Européenne (DG ENER).

Changement climatique – développements durable

68. La Tunisie a contribué aux négociations internationales ayant abouti à l'approbation de l'Accord de Paris lors de la 21ème Conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies (COP21). Elle s'engage à prendre part activement aux actions futures visant la mise en œuvre effective de cet accord, dans un cadre favorisant la coopération, le renforcement des capacités, le transfert des technologies appropriées et l'instauration des mécanismes efficaces de financement.

Coopération dans les domaines de la santé et de la sécurité sociale

69. La partie tunisienne se félicite de la coopération avec l'UE en matière de santé dans le cadre du Programme d'appui à la compétitivité des services de la santé (PACS Santé), du Programme d'appui à la réduction des inégalités sociales et aux services de soins de santé pour les régions défavorisées (PAZD) ainsi qu'en matière de projets financés par l'UE et pilotés par l'Observatoire National des Maladies Nouvelles et Emergentes. La Tunisie souhaite renforcer davantage cette coopération notamment en matière de réorganisation de l'offre sanitaire publique, de promotion de la médecine de proximité et de réduction des inégalités territoriales à travers la mise en place de pôles territoriaux de santé. De même, la partie tunisienne souhaite élargir le programme PAZD aux zones défavorisées périurbaines et bénéficier d'un appui européen pour promouvoir l'hygiène hospitalière, la sécurité des patients et la riposte à certaines maladies épidémiques.

70. S'agissant de la sécurité sociale, la Tunisie souhaite renforcer davantage la coopération avec l'UE en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale dans un souci de cohérence accrue avec les priorités nationales et ce, en prévision notamment de la mise en place d'un Socle national de protection sociale.

Coopération culturelle

71. La Tunisie se félicite de la signature, le 01 décembre 2015, de la convention financière relative au programme d'appui au secteur de la culture d'un budget de 6 millions d'euros. Ce programme vient s'ajouter aux programmes déjà existants et notamment le Programme « Med culture » et le Programme d'appui à l'accord d'association entre la Tunisie et l'UE dans sa dimension culturelle (soutien aux artistes et aux professions artistiques, renforcement des capacités des institutions culturelles, appui à la bibliothèque nationale...).
72. La partie tunisienne souhaite renforcer la coopération avec l'UE en matière de facilitation de la mobilité des artistes et des créateurs dans l'espace européen, de soutien à l'infrastructure culturelle (maisons de culture, salles de cinéma et de théâtre) dans les régions et dans les zones prioritaires. De même, elle exprime son souhait de bénéficier de l'assistance européenne pour l'entretien et la maintenance des sites culturels et touristiques afin de permettre une meilleure promotion du tourisme culturel.

Récupération des avoirs frauduleusement acquis

73. La Tunisie salue l'engagement européen à soutenir notre pays sur ce dossier et se félicite de la décision prise par l'UE concernant le renouvellement des mesures restrictives à l'égard du Président déchu et des membres de sa famille. Les autorités tunisiennes sont déterminées à récupérer les biens spoliés et invitent la partie européenne à soutenir financièrement et techniquement ce processus compte tenu de la complexité des procédures et le manque de moyens disponibles.

III. Questions régionales:

Libye

74. La Tunisie plaide pour une solution politique à la crise libyenne qui soit acceptée par les différentes parties prenantes en Libye et qui préserve l'intégrité et l'unité de ce pays. Notre pays réitère son attachement au rôle central des Nations Unies dans la résolution de la crise libyenne et son soutien à l'Accord politique conclu à Skhirat en faveur du Conseil présidentiel du gouvernement d'entente nationale.

75. La Tunisie se félicite de l'installation, à Tripoli, du Conseil présidentiel du gouvernement d'entente nationale. Cette décision, conforme à la déclaration publiée à l'issue de la 8ème réunion ministérielle des pays du voisinage de la Libye tenue à Tunis le 22 mars 2016, est indispensable à la poursuite du processus politique libyen. La Tunisie invite les parties libyennes à poursuivre le dialogue en vue d'accélérer le processus politique consensuel et d'œuvrer à assurer une transition pacifique du pouvoir conformément à l'Accord politique conclu à Skhirat.
76. La Tunisie adopte une position de neutralité vis-à-vis de la crise libyenne tout en étant une force de proposition positive. Notre pays souligne, à cet égard, sa disposition à mettre ses expertises et ses potentialités au profit du Conseil présidentiel du gouvernement d'entente libyen afin de lui permettre d'asseoir ses institutions et d'assumer son rôle dans la lutte contre le terrorisme.
77. Partant des constantes de sa politique étrangère, la Tunisie s'oppose à toute intervention militaire étrangère en Libye et rejette toute ingérence dans les affaires internes de ce pays. Toutefois, toute opération militaire qui vise la lutte contre le terrorisme doit intervenir à la demande du gouvernement d'entente nationale et conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Union pour la Méditerranée (UpM)

78. La Tunisie réitère son attachement à la consolidation du rôle de l'UpM pour les efforts louables et les actions que mène son Secrétariat Général, malgré les nombreux défis, pour le renforcement du rôle fédérateur de cette institution, en tant que plateforme opérationnelle visant à stimuler l'intégration économique régionale à travers des projets porteurs pour la région méditerranéenne.

79. La Tunisie considère que l'UpM pourra jouer un rôle important de levier économique, social et culturel, en mettant en place des programmes ambitieux répondant aux besoins et aspirations des populations méditerranéennes, contribuant ainsi au développement durable dans cette région ainsi qu'à la création d'emplois, à l'échange de connaissances et à la promotion de l'innovation. Ces programmes devraient couvrir des domaines considérés comme prioritaires pour les pays de la rive sud de la Méditerranée, à l'instar de l'employabilité des jeunes, la requalification des diplômés universitaires, l'autonomisation économique des femmes, l'environnement et la dépollution de la Méditerranée, l'eau et les énergies renouvelables. La Tunisie estime également qu'il convient de mettre en place un instrument financier ou une Banque Euro-méditerranéenne spécifique à l'UpM permettant le financement de ces projets.

Dialogue (5+5)

80. La Tunisie demeure engagée à renforcer la coopération sous-régionale notamment dans le cadre du Processus de Coopération en Méditerranée Occidentale (Dialogue «5+5») et de l'Accord d'Agadir. Consciente de l'importance qu'acquiert le Dialogue «5+5» dans le renforcement de la coopération régionale, la Tunisie réitère son appel à la consolidation et à l'approfondissement de ce forum qui pourrait jouer un rôle important dans la promotion de l'intégration maghrébine.
81. La Tunisie souhaite faire de ce Dialogue l'un des piliers de la coopération euro-méditerranéenne en élargissant ses domaines de coopération, en impliquant de nouveaux acteurs telle que la société civile et en consolidant la coopération décentralisée entre ses entités territoriales et régionales. La Tunisie œuvrera également à renforcer la composante économique de ce forum pour parvenir à faire du Dialogue «5+5» un pôle économique et financier compétitif. A cet égard, la partie tunisienne se félicite de la complémentarité fructueuse entre l'UpM et le Dialogue «5+5» ainsi que des accords de partenariat conclus entre le Secrétariat de l'UpM et les différents partenaires financiers et bailleurs de fonds pour la mise en œuvre des initiatives euro-méditerranéennes.